

PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE

S O M M A I R E

=====

Ière Partie

	<u>Page</u>
I - <u>PROBLEMES GENERAUX</u>	
<u>Chronologie</u>	1
1 - Conférence de presse du chancelier de la République fédérale	2
2 - Le Conseil italien du Mouvement européen est opposé à tout accord bilatéral dans le cadre de la C.E.E.	2
II - <u>ASSOCIATION ET ADHESION AUX COMMUNAUTES</u>	
<u>Chronologie</u>	5
<u>Grande-Bretagne</u>	6
1 - Exposé de M. Heath sur ce que la Grande-Bretagne attend de son adhésion au Marché commun....	6
2 - Extraits de la conférence de presse tenue le 14 janvier par le Président de la République française	8
3 - Réactions à la conférence de presse	10
4 - M. Mansholt et la crise des négociations.....	19
5 - L'accord de Nassau et la crise de Bruxelles....	21
6 - Réactions à la rupture des négociations de Bruxelles	22
<u>Autriche</u>	32
7 - L'Autriche souhaite une solution transitoire avec la C.E.E.	32
<u>Suède</u>	33
8 - La Suède et le Marché commun	
III - <u>RELATIONS EXTERIEURES</u>	
<u>Chronologie</u>	35
<u>Etats-Unis</u>	36
1 - Extraits du "Message sur l'état de l'Union" du Président Kennedy	36
2 - Le Président Kennedy expose les objectifs de la politique européenne des U.S.A.	37
3 - Appréhensions des milieux américains au sujet de la politique agricole de la C.E.E.	38
<u>Egypte</u>	38
4 - Le ministre égyptien de l'économie critique la C.E.E.	38
<u>Liban</u>	39
5 - Le Liban et la C.E.E.	39

./.

IV - <u>POLITIQUE ECONOMIQUE ET SECTEURS PARTICULIERS</u>	
<u>Chronologie</u>	41
1 - Commentaires des milieux industriels néerlandais sur le mémorandum de la C.E.E.	42
<u>Politique agricole</u>	43
2 - M. Vredeling : il n'existe pas encore de politique agricole commune	43
<u>Politique énergétique</u>	44
3 - Le président de la Chambre de commerce des charbonnages et le problème de l'énergie.....	44

2ème Partie

LES PARLEMENTS

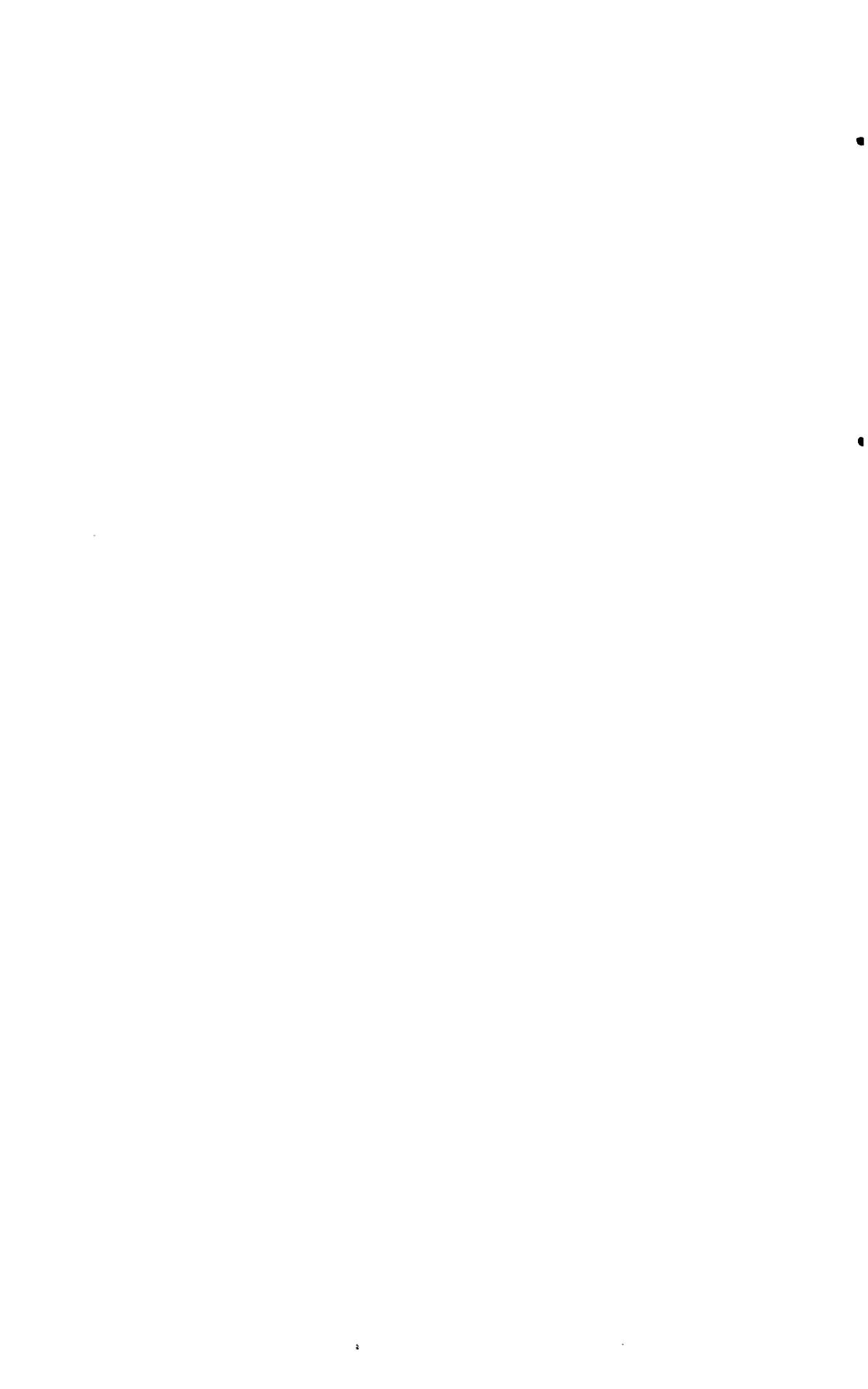
<u>Chronologie</u>	47
I - <u>PARLEMENT EUROPEEN</u>	
1 - Conférence des Présidents du Parlement européen et des Parlements des Etats membres de la C.E.E. à Rome	49
2 - Un article de M. Vredeling sur "les pouvoirs du Parlement européen"	49
II - <u>PARLEMENTS NATIONAUX</u>	
<u>Belgique</u>	53
1 - Débat au Sénat sur les négociations européennes	53
<u>Allemagne</u>	55
2 - Une commission du Bundestag favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne	55
<u>France</u>	55
3 - Débat à l'Assemblée nationale sur les négociations européennes	55
4 - Création d'un "Comité pour l'Europe" à l'Assemblée nationale	59
<u>Italie</u>	60
5 - Une déclaration de M. Fanfani quant à l'adhésion de la Grande-Bretagne	60
<u>Pays-Bas</u>	61
6 - La discussion du budget des affaires étrangères à la Seconde Chambre	61
7 - La Seconde Chambre et les problèmes agricoles européens	63
8 - Interpellation de M. Samkalden à la Première Chambre sur la démission de M. Spierenburg....	65

<u>Grande-Bretagne</u>	65
9 - Déclaration de M.Heath devant la Chambre des Communes	65

III - AUTRES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES .

<u>Conseil de l'Europe</u>	67
L'Assemblée consultative se prononce en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. ...	67

==++++==++++==++++==++++



PREMIERE PARTIE

DEVELOPPEMENT DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Chronologie

I. PROBLEMES GENERAUX

- 14 janvier Conférence de presse du président de la République française sur les problèmes de défense de l'O.T.A.N. et l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- 15 janvier Conversations franco-suédoises (de Gaulle-Pompidou-Erlander) à Paris.
- 21 - 23 janvier Le Chancelier Adenauer à Paris; entretiens avec le président de Gaulle sur la coopération franco-allemande, les négociations entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne et les problèmes de l'O.T.A.N.
- 22 janvier Signature d'un traité franco-allemand de coopération à Paris.
- 23 janvier Conférence de presse du Chancelier Adenauer à Bonn, sur sa visite à Paris.
- 26 janvier Session du Conseil international du Mouvement européen à San Remo.

1 - Conférence de presse du Chancelier de la République fédérale

Le 23 janvier, le Chancelier Adenauer a tenu à Bonn une conférence de presse sur ses entretiens avec le Président de Gaulle, au cours de laquelle il a qualifié l'entente franco-allemande d'"événement historique mondial", tout en soulignant que la coïncidence de la signature du traité franco-allemand et de la crise des négociations de Bruxelles était purement fortuite.

Interrogé sur la crise de la C.E.E., le Chancelier a déclaré que "bien entendu", il en avait parlé "en toute franchise" avec le Président de Gaulle, car "un tel événement ne peut laisser aucun de nous indifférent". Mais il a prêché le calme et la patience à ce sujet car il estime que "plus on fait du vent, plus les flammes montent haut". Qu'on laisse maintenant au Conseil et à la Commission de la C.E.E. le soin de discuter de la question, et les choses s'arrangeront "à la satisfaction de tous".

Au sujet des relations avec les Etats-Unis, le Chancelier a qualifié de faux le dilemme selon lequel le gouvernement fédéral aurait désormais à choisir entre Paris et Washington. A sa connaissance, "aucun homme politique raisonnable" n'a posé une telle alternative. Répliquant à tous ceux qui demandent que l'Europe convienne avec les U.S.A. d'une politique économique commune, il a fait remarquer qu'une communauté atlantique économique "ne pourrait pas fonctionner". L'économie américaine doit sauvegarder ses intérêts et l'économie européenne les siens; tout ce qu'on peut faire, c'est examiner dans quelle mesure un rapprochement serait possible.

Abordant les questions institutionnelles, Adenauer a proposé l'organisation d'élections générales au Parlement européen. Il s'est déclaré préoccupé du fait que dès maintenant, le Conseil de ministres à Bruxelles ne fonctionne que d'une façon imparfaite, étant donné qu'il est surchargé de travail. Sans doute, il existe à Bruxelles une bonne administration travaillant d'une façon autonome, mais ce qui fait défaut, c'est la démocratie parlementaire. C'est pourquoi un Parlement européen directement élu est nécessaire. Adenauer a suggéré de lier les élections au Parlement européen et les élections générales dans les six pays.

("Stuttgarter Zeitung" du 24 janvier; VWD Europa-Nachrichten du 23 janvier 1963)

2 - Le Conseil italien du Mouvement européen est opposé à tout accord bilatéral dans le cadre de la C.E.E.

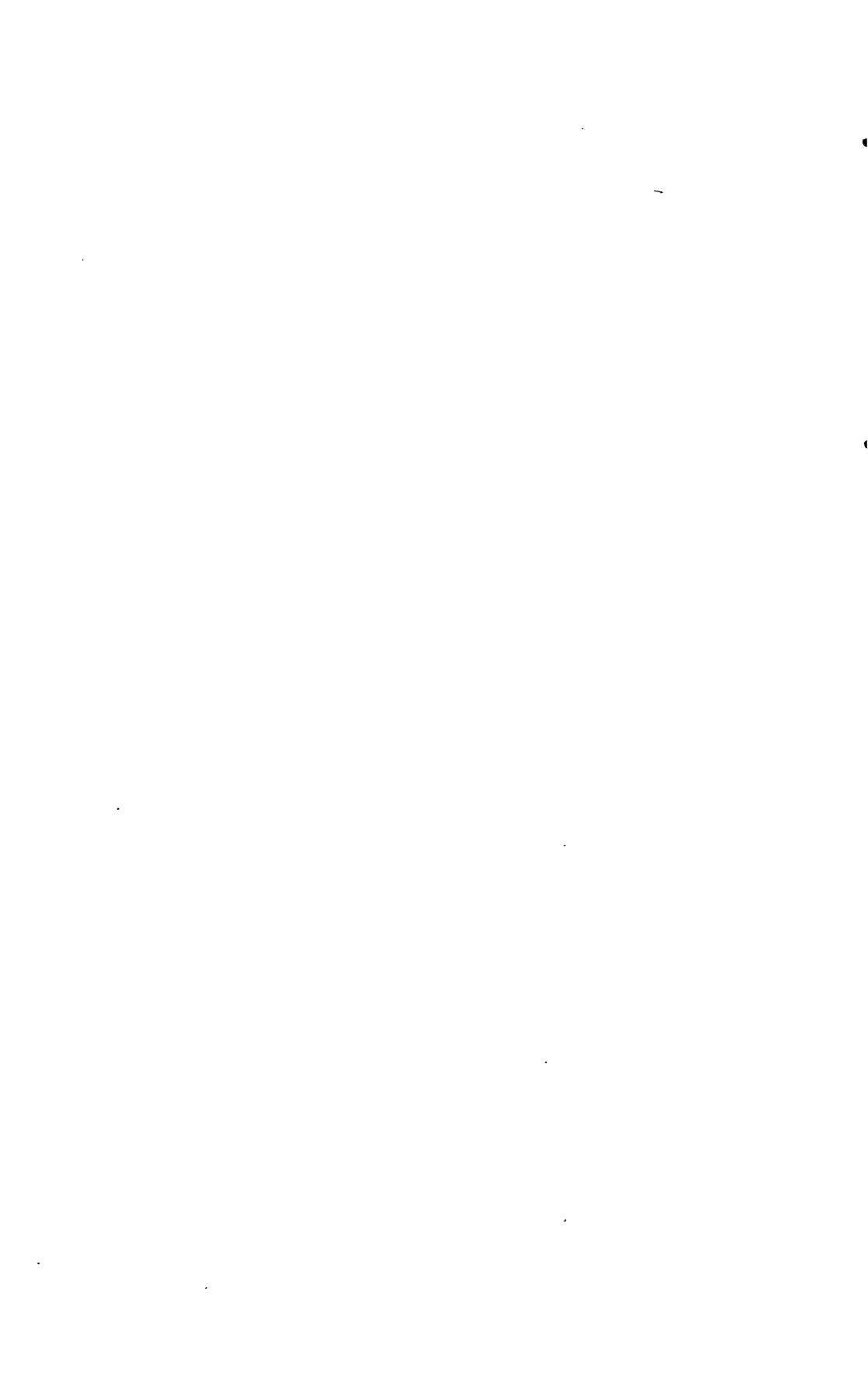
Dans une réunion tenue à Rome le 9 janvier, le Comité directeur du Conseil italien du Mouvement européen a adopté à l'unanimité le texte suivant: "Après avoir examiné la situation

de l'intégration politique et économique de l'Europe, le Comité directeur du Conseil italien du Mouvement européen est vivement préoccupé par l'"accord franco-allemand" car, de même que tout autre accord bilatéral, celui-ci dénature le processus d'intégration économique communautaire et entrave l'acheminement vers l'unité politique supranationale.

Le Comité directeur du Conseil italien du Mouvement européen estime que de telles ententes bilatérales ou, de quelque manière que ce soit, particularistes, peuvent se développer en l'absence d'initiatives européennes de la part des gouvernements exclus de ces accords et en raison de l'utilisation excessivement prudente et inadéquate des instruments communautaires déjà disponibles.

Après avoir réaffirmé la nécessité d'une double action au niveau de la diplomatie gouvernementale et de l'opinion publique en vue de la relance du processus d'unification supranationale de l'Europe, le Comité directeur invite le gouvernement italien, les partis politiques démocratiques, les syndicats et toutes les associations pro-européennes à appuyer toutes les initiatives nécessaires à la réalisation de cet objectif".

(Bulletin A.E.P. 10 janvier 1963)



Chronologie

Grande-Bretagne

- 7 - 8 janvier Déclaration faite à Londres par M. Schröder, ministre allemand des affaires étrangères, au sujet des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- 10 janvier Entretien à Bonn entre M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères et M. Fayat, ministre adjoint belge aux affaires étrangères, sur les problèmes relatifs à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- 11 - 12 janvier Visite à Bonn de M. Piccioni, ministre italien des affaires étrangères. Entretiens avec M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères, et avec le Chancelier Adenauer, sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. et sur les problèmes de l'alliance atlantique.
- 14 - 18 janvier 16ème réunion ministérielle de la Conférence des Etats membres de la C.E.E. avec la Grande-Bretagne. Ajournement au 28 janvier.
- 21 janvier M. Macmillan, premier ministre expose à Liverpool son point de vue sur la conférence de presse du Président de Gaulle.
- 24 janvier Déclaration de M. Heath devant la Chambre des Communes à propos de la politique européenne de la Grande-Bretagne.
- 28 - 29 janvier 17ème réunion ministérielle de la conférence des Etats membres de la C.E.E. avec la Grande-Bretagne. Ajournement sine die des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- 30 janvier Suspension des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne à l'Euratom et à la C.E.C.A.

Grande-Bretagne

1 - Exposé de M. Heath sur ce que la Grande-Bretagne attend de son adhésion au Marché commun

Dans une interview accordée au "Sunday Times", M. Heath a commenté les buts que la Grande-Bretagne poursuit en souhaitant adhérer au Marché commun:

"Je tiens à répéter que nous souhaitons faire partie d'une Europe qui s'épanouit politiquement : nous ne sommes pas simplement à la recherche de quelques avantages économiques".

"Nous avons accepté le traité de Rome et les obligations qui en découlent. Nous avons accepté la politique agricole de la Communauté. Nous avons, en outre, présenté des propositions à long terme pour plusieurs points importants. Ces propositions complètent la politique agricole; elles ne sont pas en contradiction avec elle."

"Notre position est raisonnable. Lors de la rédaction du traité de Rome; chaque pays a veillé à ce que soient prévues des dispositions tenant compte de ses difficultés spécifiques."

Dans le cas de la France, un protocole a prévu des dispositions spéciales en matière d'aides à l'exportation et de taxes à l'importation pour toute la zone franc. La Grande-Bretagne, quant à elle, n'a pas réclamé le bénéfice de dispositions spéciales d'une portée comparable.

Je ne doute absolument pas que nous soyons en mesure de faire face aux obligations qui incombent à un membre à part entière de la Communauté.

Répondant à une question sur les répercussions de l'accord de Nassau quant au rôle de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Europe, M. Heath a déclaré:

"Nous resterons effectivement une puissance nucléaire importante et, en fin de compte, indépendante, comme toute autre puissance souveraine. Les ogives nucléaires, les sous-marins et les équipages seront britanniques et, soit dit en passant, il est absolument faux d'affirmer que nous ne disposerons pour eux d'aucun système de communications autonome. Mais nous ne voulons pas faire cavalier seul et c'est cela que signifie l'accord de Nassau. En matière de défense, nous coopérerons avec l'Europe."

L'accord de Nassau a créé les conditions de l'établissement, par nous-mêmes et nos alliés de ce côté de l'Atlantique - les Etats d'Europe occidentale - et en collaboration avec les U.S.A. et le Canada, d'une nouvelle association entre partenaires égaux dans le cadre de l'Alliance atlantique. La forme que prendra cette association dépendra pour une large part de la manière dont nous, les pays européens, nous nous organiserons.

Comment se caractérisera exactement ce futur équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis? On ne pourra répondre à cette question que lorsqu'on saura si la Grande-Bretagne adhère au

Marché commun et s'il est possible d'organiser la coopération politique des pays européens.

Si les négociations de Bruxelles échouaient, il deviendrait fatalement plus difficile d'établir un véritable équilibre."

Commentant la signification de l'édification de l'Europe, M. Heath a déclaré:

"Nous admettons volontiers que l'économie britannique pourra tirer profit de son appartenance à un marché plus vaste, mais elle pourra également procurer à ce marché des avantages. Cependant, l'argument économique n'est pas le seul motif, ni même le motif déterminant, de notre désir d'adhérer au Marché Commun. Nous voyons dans l'élargissement de la C.E.E. l'indispensable condition économique des futurs progrès de l'Europe dans la voie de l'unification politique.

Nous sommes réalistes. Nous savons qu'aucun pays européen ne pourra, dans la seconde moitié du vingtième siècle, devenir par ses propres moyens assez puissant pour faire entendre la voix de l'Europe dans le monde entier et pour assurer le respect de ses intérêts. Personne ne prêterait attention aux Etats européens s'ils s'obstinent à vouloir travailler, comme par le passé et durant la première moitié de ce siècle, indépendamment les uns des autres, que ce soit dans le domaine économique ou dans les domaines politique ou militaire.

..."Le gouvernement a bien entendu examiné toutes les alternatives avant de demander l'ouverture de négociations avec la Communauté. La difficulté primordiale ne réside pas tant dans le fait que, du point de vue économique, une association commerciale ne serait de toute façon pas pleinement satisfaisante, mais dans le fait qu'elle ne tiendrait compte en aucune manière de ce que nous sommes appelés à participer pleinement à l'oeuvre d'unification politique de l'Europe.

Rares seront ceux qui contesteront que nous ayons tant le droit de donner notre avis sur la façon d'assurer cette unification que celui de jouer, dans ce domaine, un rôle important et utile.

Cette alternative s'est posée à l'occasion des difficultés qui se sont fait jour en matière agricole. Pendant deux ans, de 1956 à 1958, nous nous sommes efforcés de créer une zone de libre échange avec la C.E.E.; si ces négociations ont échoué, c'est surtout parce que l'agriculture en était exclue.

Il n'y a aucune raison de supposer que de semblables négociations seraient à l'heure actuelle couronnées de succès.

(British-Features, Art.- Nr. CP 36, Janvier 1963)

2 - Extraits de la conférence de presse tenue le 14 janvier par le Président de la République française

Au sujet des questions européennes, le général de Gaulle a notamment déclaré:

"La Grande-Bretagne a posé sa candidature au marché commun. Elle l'a fait après s'être naguère refusé à participer à la Communauté qu'on était en train de bâtir, après avoir créé une sorte de libre-échange avec six autres Etats, après avoir enfin fait quelques pressions sur les Six pour empêcher que ne commence réellement l'application du marché commun. L'Angleterre donc a demandé à son tour à y entrer, mais suivant ses propres conditions.

"Cela pose sans aucun doute à chacun des six Etats, et cela pose à l'Angleterre, des problèmes d'une très grande dimension.

"L'Angleterre en effet est insulaire, maritime, liée par ses échanges, ses marchés, son ravitaillement, aux pays les plus divers et souvent les plus lointains. Elle exerce une activité essentiellement industrielle et commerciale et très peu agricole. Elle a, dans tout son travail, des habitudes et des traditions très marquées, très originales.

"Bref, la nature, la structure, la conjoncture qui sont propres à l'Angleterre, diffèrent de celles des autres pays continentaux.

"Comment faire pour que l'Angleterre telle qu'elle vit, telle qu'elle produit, telle qu'elle échange, soit incorporée au marché commun tel qu'il a été conçu et tel qu'il fonctionne?

"Par exemple, le moyen par lequel se nourrit le peuple de Grande-Bretagne, c'est-à-dire, en fait, l'importation de denrées alimentaires achetées à bon marché dans les deux Amériques ou dans les anciens Dominions, tout en donnant encore des subventions considérables aux paysans anglais, ce moyen-là est évidemment incompatible avec le système que les Six ont établi tout naturellement pour eux-mêmes.

"Le système des Six consiste à faire un tout des produits agricoles de toute la Communauté, à fixer rigoureusement leurs prix, à interdire qu'on les subventionne, à organiser leur consommation entre tous les participants et à imposer à chacun de ces participants de verser à la Communauté toute économie qu'il ferait en faisant venir du dehors des aliments au lieu de manger ceux que fournit le marché commun.

"Encore une fois, comment faire entrer l'Angleterre telle qu'elle est dans ce système-là?

"On a pu croire parfois que nos amis anglais, en posant leur candidature pour le marché commun acceptaient de se transformer eux-mêmes au point de s'appliquer toutes les conditions qui sont acceptées et pratiquées par les Six; mais la question est de savoir si la Grande-Bretagne actuellement peut se placer, avec le continent et comme lui, à l'intérieur d'un tarif qui soit

véritablement commun, de renoncer à toute préférence à l'égard du Commonwealth, de cesser de prétendre que son agriculture soit privilégiée et encore de tenir pour caducs les engagements qu'elle a pris avec les pays qui font partie de sa zone de libre-échange. Cette question-là, c'est toute la question.

"On ne peut pas dire qu'elle soit actuellement résolue. Est-ce qu'elle le sera un jour? Seule évidemment l'Angleterre peut répondre.

"La question est posée, d'autant plus que, à la suite de l'Angleterre, d'autres Etats qui sont, je le répète, liés à elle dans la zone de libre-échange, pour les mêmes raisons que la Grande-Bretagne, voudraient ou voudront entrer dans le marché commun.

"Il faut convenir que l'entrée de la Grande-Bretagne d'abord, et puis celle de ces Etats-là changera complètement l'ensemble des ajustements des ententes, des compensations, des règles qui ont été établies déjà entre les Six, parce que tous ces Etats, comme l'Angleterre, ont de très importantes particularités. Alors, c'est un autre marché commun dont on devrait envisager la construction. Mais celui qu'on bâtirait à onze et puis à treize, et puis peut-être à dix-huit, ne ressemblerait guère sans aucun doute à celui qu'ont bâti les Six.

"D'ailleurs cette communauté s'accroissant de cette façon verrait se poser à elle tous les problèmes de ses relations économiques avec une foule d'autres Etats, et d'abord avec les Etats-Unis.

"Il est à prévoir que la cohésion de tous ses membres, qui seraient très nombreux, très divers, n'y résisterait pas longtemps et qu'en définitive, il apparaîtrait une communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines, et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté européenne.

"C'est une hypothèse qui peut parfaitement se justifier aux yeux de certains, mais ce n'est pas du tout ce qu'a voulu faire et ce que fait la France, et qui est une construction proprement européenne.

Alors, il est possible qu'un jour l'Angleterre vienne à se transformer elle-même suffisamment pour faire partie de la Communauté européenne, sans restriction et sans réserve, et de préférence à quoi que ce soit, et dans ce cas-là les Six lui ouvriraient la porte, et la France n'y ferait pas obstacle bien qu'évidemment la simple participation de l'Angleterre à la Communauté changerait considérablement sa nature et son volume.

.....

Si les négociations de Bruxelles ne devaient pas actuellement aboutir, rien n'empêcherait que soit conclu entre le marché commun et la Grande-Bretagne un accord d'association, de manière à sauvegarder les échanges, et rien n'empêcherait non plus que soient maintenues les relations étroites de l'Angleterre et de la France, et que se poursuive et se développe leur coopéra-

tion directe dans tous les domaines, notamment ceux de la science, de la technique et de l'industrie."

(Le Monde, 16 janvier 1963)

3 - Réactions à la conférence de presse

Belgique

Le 15 janvier, M. Spaak a fait à un groupe de journalistes une déclaration concernant la conférence de presse du général de Gaulle. Il a dit notamment:

"Il nous paraît qu'il faut dire les choses franchement et clairement. Il faut déclarer qu'en ce qui concerne le gouvernement belge, l'approche des problèmes posés par la candidature de la Grande-Bretagne au marché commun est tout à fait différente de celle du président de la République française. Il ne s'agit pas de faire du sentiment. Mais nous ne croyons pas, à Bruxelles, qu'il y a tellement de difficultés à intégrer politiquement et économiquement la Grande-Bretagne dans la Communauté. Il est difficile de concevoir que la Grande-Bretagne n'est pas partie intégrante de l'Europe. Si nous pouvons aujourd'hui parler d'intégration européenne, c'est en grande partie à l'attitude de la Grande-Bretagne en 40-41, quand elle était pratiquement isolée, que nous le devons.

"Ni politiquement, ni économiquement, il ne nous semble qu'il existe de si grandes différences. Nous ne pensons pas que la vie industrielle, agricole, culturelle, que le commerce extérieur posent à la Grande-Bretagne des problèmes différents de nos problèmes.

"Les problèmes d'aujourd'hui ne sont pas plus difficiles à résoudre que ceux posés, par exemple, par la France en 1956. Sur le plan industriel, la grande difficulté pour la conclusion du traité de Rome a été de trouver un équilibre entre des pays adeptes du libre-échange et la France protectionniste. Ces difficultés, nous les avons surmontées. Le président de Gaulle a fort bien dit qu'il avait fallu pour la France résoudre des problèmes monétaires et financiers. Les problèmes que pose l'entrée des Britanniques peuvent aussi être surmontés...

.....

"Nous devons continuer les pourparlers engagés avec une bonne volonté encore accrue. Le désir du gouvernement belge est formel d'aboutir à une réussite. Nous ne pourrions pas marquer notre accord sur une politique d'intransigeance qui conduirait les négociations à un insuccès. C'est une lourde responsabilité que, dans tous les cas, le gouvernement belge se refusera d'assumer.

Allemagne

M. Schroeder, ministre fédéral des affaires étrangères, a

fait publier le 15 janvier à Bruxelles une déclaration dans laquelle il est dit que la position allemande reste inchangée. On y lit par ailleurs: "Nous estimons, pour des raisons politiques et économiques maintes fois exposées, qu'il est nécessaire que la Grande-Bretagne devienne membre à part entière de la Communauté européenne. Aussi continuons-nous à souhaiter que les négociations de Bruxelles soient poursuivies de façon à être menées rapidement à leur conclusion. Nous pensons qu'on pourra aboutir à un compromis sur toutes les questions encore en suspens, pour autant que chacun fasse preuve de bonne volonté".

(Deutsche Zeitung, 16 janvier 1963)

Dans une lettre adressée au Chancelier Adenauer, M. Ollenhauer, président du parti social démocrate, demande instamment au chancelier d'user de toute son influence lors de ses entretiens avec le président de Gaulle, les 21 et 22 janvier, pour favoriser l'unification de l'Europe. Les négociations doivent être menées rapidement à bonne fin si l'on veut éviter que leur objectif même soit remis en question. Une conclusion heureuse est d'autant plus nécessaire qu'il faudra passer, aussitôt que possible, à la réalisation d'une union politique. Il conviendrait que la Grande-Bretagne soit associée aux premières démarches qui seront entreprises dans ce sens.

(Communiqué du groupe social-démocrate (S.P.D.) du Bundestag du 16 janvier 1963)

Quant aux libéraux (F.D.P.), ils ont défendu le point de vue suivant:

"Par ses déclarations du 14 janvier relatives à l'O.T.A.N. et à la C.E.E., le président de Gaulle a profondément déçu tous les optimistes qui croyaient encore que nous nous trouvions malgré tout à la veille de la publication d'une formule de compromis entre les conceptions américaines, anglaises et françaises sur le renforcement du système d'alliance occidentale. Malheureusement, les paroles du président français ne peuvent être considérées que comme une sérieuse hypothèque grevant l'ensemble des positions occidentales. Les déclarations aimables sur la coopération franco-allemande ne peuvent donner le change à cet égard.

On aurait tort, néanmoins, de se résigner à cet état de choses. Il faut espérer que le gouvernement des Etats-Unis ne renoncera pas à tenter de trouver, à la faveur de conversations qui ne manqueront pas d'être laborieuses et patientes, le moyen de permettre au général de Gaulle d'associer la France, sans perdre la face, à l'oeuvre de renforcement de l'alliance occidentale.

....Ceci dit, il serait peu sage assurément de ne pas regarder la réalité en face. Ceux qui auraient escompté jusqu'ici que la conception gaulliste de l'Europe finirait malgré tout par permettre d'atteindre l'objectif déclaré d'un règlement durable des problèmes allemands et européens, et partant, d'assurer une consolidation durable de l'ensemble des positions occidentales,

Association et adhésion aux Communautés

devront réviser entièrement leur point de vue.

Il est dangereux de se faire des illusions sur soi-même et sur le monde. Toujours est-il que le 14 janvier a donné raison à ceux des hommes politiques qui, dès le début, n'ont pas mis tous leurs espoirs dans la carte de la petite Europe. Une politique européenne dirigée contre la Grande-Bretagne est impensable".

(Freie Demokratische Korrespondenz, le 15 janvier 1963)

Au cours d'une interview qu'il a accordée le 19 janvier, M. von Brentano, président du groupe CDU/CSU du Bundestag, s'est déclaré convaincu "que le chancelier fédéral ne manquerait pas, lors de sa visite à Paris, d'exposer notre point de vue au président de Gaulle et au gouvernement français, point de vue qui concorde d'ailleurs avec celui des quatre autres partenaires de la C.E.E. De l'avis unanime des groupes politiques du Bundestag, il convient que la Grande-Bretagne devienne membre à part entière de la Communauté économique européenne.

(NZZ, 21 janvier 1963).

S'adressant à des journalistes, le 20 janvier dernier, M. Müller-Armack, secrétaire d'Etat au ministère fédéral des affaires économiques, a reproché à la France d'avoir "gravement compromis" l'oeuvre d'unification de l'Europe en opposant un "non" catégorique à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. L'échec des négociations avec l'Angleterre, a-t-il dit, pourrait remettre en question tant l'adhésion des autres candidats à l'entrée dans la C.E.E. que l'association des pays qui ont introduit une demande en ce sens. Le secrétaire d'Etat a qualifié "d'humiliant pour l'Angleterre" la mise en demeure signifiée par de Gaulle à la Grande-Bretagne de souscrire inconditionnellement au traité de Rome, car chaque pays peut légitimement prétendre à ce qu'on ait égard à ses intérêts propres. La France elle-même n'a d'ailleurs pas manqué de faire valoir ce droit lors de la signature du traité et l'association de la Grèce s'est faite dans les mêmes conditions.

(Deutsche Zeitung, 21 janvier 1963)

France

Interrogé par l'Agence France-Presse, M. Jean Monnet, président du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe a fait la déclaration suivante:

"Je pense que, quoi qu'en ait dit le général de Gaulle, les négociations pour l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun pourraient être conclues rapidement.

"En effet, l'Angleterre a déjà accepté le traité de Rome - en particulier les règles de décisions communautaires. Elle a demandé de faire partie de la Communauté de la même manière que

les pays membres actuels, c'est-à-dire sans privilèges. Elle est d'accord pour se placer avec le continent, et comme lui, à l'intérieur d'un tarif qui sera véritablement commun. Dans les domaines qui ont déjà fait l'objet d'une discussion approfondie, elle a renoncé à toute préférence à l'égard du Commonwealth. Enfin, elle ne prétend plus que son agriculture soit privilégiée.

"Ce qui est essentiellement en discussion aujourd'hui, c'est de fixer d'avance, en partant de la politique agricole commune, les étapes de l'adaptation de l'agriculture anglaise au marché commun durant la période transitoire. Ce sont des arrangements de ce genre qui ont été consentis entre les Six. Il serait dangereux d'oublier que c'est en réglant l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun qu'on créera les conditions de la mise en oeuvre d'accords mondiaux indispensables à la solution des problèmes de l'agriculture.

"Ainsi presque toutes les grandes questions de principe sont réglées. Il n'en reste qu'une, qui pose des problèmes d'ordre général: c'est la zone de libre-échange. L'entrée immédiate d'un nombre important de pays dans la Communauté soulèverait certainement de grands problèmes pour son fonctionnement. Je suis sûr que ces problèmes peuvent être réglés le moment venu.

"Il serait inconcevable que les négociations puissent échouer sur des questions en fin de compte secondaires, en rapport avec l'objectif de l'union de l'Occident.

"Nous devons bien nous rendre compte que, pour aboutir à la paix mondiale, il faut que l'Angleterre s'unisse à la Communauté et qu'une relation de partenaires égaux s'établisse entre l'Europe unie comprenant l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. C'est seulement en unifiant l'Occident que l'on peut créer les conditions d'une paix stable avec l'U.R.S.S.

"En ce qui concerne les armements nucléaires, l'Europe a le devoir de partager avec les Etats-Unis la responsabilité de la défense commune de l'Occident. Elle a le droit de participer effectivement aux décisions qui peuvent avoir pour conséquence la survie ou la destruction des peuples européens.

"Il faut que dans la défense, comme dans les autres domaines, on aille vers une unité d'action de l'Europe et de l'Amérique, agissant en tant que partenaires égaux.

"Américains et Européens doivent reconnaître que ni les uns ni les autres ne défendent un pays particulier, mais que tous ensemble défendent une civilisation commune".

(Le Figaro, 17 janvier 1963)

Dans une interview au "Soir", le 28 janvier, M. Michel Debré s'est attaché à réfuter certaines critiques formulées par

M. Spaak contre les conceptions européennes du général de Gaulle. M. Debré s'est élevé contre les procès d'intention que l'on fait au général de Gaulle et, à travers lui, à la politique française.

"Sans doute, a-t-il rejeté la procédure qu'il est convenu d'appeler l'intégration, mais cette procédure, les dirigeants anglais, eux aussi, la rejettent. Ceux qui critiquent la récente attitude du général de Gaulle ne se sont jamais expliqués sur la contradiction qui existe entre la volonté d'intégration politique de l'Europe et la volonté d'y introduire l'Angleterre. Quand le général de Gaulle a proposé un projet d'union des Etats européens qui était, pratiquement, non seulement le premier pas, mais le seul qui pouvait être fait, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas rencontré le succès que méritait cette volonté réaliste de faire l'Europe."...

"Contrairement à bien des affirmations souvent lancées à la légère, aucun progrès sensible n'avait été réalisé sur les points essentiels de la négociation avec les Britanniques après plusieurs mois de discussion. Bien au contraire, du point de vue de certaines exigences fondamentales du traité, notamment la politique agricole commune, la France apercevait la remise en cause des accords, dont la signature avait justifié, il y a juste un an, le passage à la deuxième étape du Marché commun. Sur le fond, l'existence de difficultés techniques majeures était donc incontestable.

"Quant à la forme, il est à mes yeux préférable de montrer de manière claire et nette le choix qui s'impose à tous. L'affaire est d'importance non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour les autres Etats, et l'effort intense de réflexion que provoque la suspension des négociations est sans doute préférable à de multiples difficultés perpétuellement dissimulées."

(Le Monde, 30 janvier 1963)

Italie

A la question : "Estimez-vous qu'il existe réellement des obstacles techniques à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun? Dans l'affirmative, ces obstacles sont-ils de nature à justifier l'arrêt des négociations?", M. Colombo, chef de la délégation italienne, a répondu au cours d'une interview :

"Les problèmes encore en suspens sont certes majeurs; parmi ceux-ci, deux surtout se détachent en raison de leur importance et des difficultés que soulève leur solution. Le premier de ces problèmes, concernant l'agriculture britannique, affecte la politique agricole commune arrêtée par la Communauté le 14 janvier, et qui est en voie d'application; le second concerne les relations entre la Communauté et les pays de l'A.E.L.E., c'est-à-dire les pays avec lesquels la Grande-Bretagne a créé une zone de libre-échange pour faire pièce à la Communauté économique européenne. Problèmes importants, certes, mais nullement insolubles. D'ailleurs, au cours de ces derniers mois de négociations, nous avons

dû affronter d'autres questions qui ne leur cédaient en rien en gravité, mais on a trouvé chaque fois le moyen de les résoudre. Une analyse attentive de la manière dont ont été résolues bon nombre de difficultés soulevées par les négociations nous porte à conclure que la Grande-Bretagne s'est ralliée aux principes fondamentaux du traité. Dans le secteur de l'agriculture enfin, elle a accepté la politique agricole commune et le principe d'une période transitoire égale à celle prévue par les accords conclus entre les Six, pourvu qu'il lui soit permis de s'adapter graduellement à la nouvelle politique".

Des progrès marquants ont également été réalisés sur les problèmes institutionnels. C'est pour toutes ces raisons que nous n'avons pas estimé et que nous n'estimons pas justifiée la rupture des négociations".

Pour expliquer l'attitude de la France dans les négociations, M. Colombo a déclaré que l'on avait avancé deux justifications: le déroulement des négociations dans des conditions peu satisfaisantes et le manque de maturité de la Grande-Bretagne pour une politique européenne; un manque de maturité qui tient d'ailleurs à la position insulaire de la Grande-Bretagne. Mais en ce qui concerne ce défaut de maturité, qui est de nature à nourrir des préoccupations pour les développements politiques de la Communauté économique, "il nous paraît vraiment difficile, a ajouté M. Colombo, de pouvoir accepter un jugement définitif. Certes, si l'on se rappelle la bataille que la Grande-Bretagne a menée en 1958 pour transformer en zone de libre-échange la Communauté économique alors naissante, transformation qui aurait sans aucun doute nui à ses développements ultérieurs, on pourrait supposer que sa demande d'adhésion s'inspire encore de ces vœux et de ces objectifs. Il est cependant indubitable que, depuis lors, il s'est produit un revirement dans la politique britannique et que son attitude à l'égard de l'Europe, à l'égard du continent, s'est modifiée, surtout parce que l'Europe des Six a donné la preuve de sa cohésion, de sa capacité de développement interne et de l'influence qu'elle est à même d'exercer dans le monde, en particulier à l'endroit des pays en voie de développement. Confrontées avec les déclarations officielles de la France, a précisé M. Colombo, ces considérations nous amènent à la conclusion que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne serait susceptible d'accélérer le processus de son rattachement à l'Europe, tant pour ce qui est de la politique officielle que pour ce qui est de la pénétration de l'idéal européen dans l'opinion publique britannique".

Envisageant pour finir la possibilité que l'attitude actuelle de la France se raidisse de manière à porter un grave préjudice pendant longtemps au progrès d'une véritable intégration européenne, le ministre de l'industrie s'est dit convaincu que "si l'on ne réussissait pas à surmonter les divergences de vues entre les six pays sur un élément aussi capital pour l'existence de la Communauté, il s'ensuivrait de graves difficultés et la Communauté pourrait en souffrir dans sa vie même et ses développements politiques". Jusqu'ici l'Europe à six, a conclu le ministre, est allée de l'avant parce que les six Etats ont débattu

leurs problèmes avec la même dignité et les mêmes responsabilités, parce que, en toutes circonstances, même aux moments les plus critiques, c'est le point de vue communautaire qui a prévalu et non l'idée d'un seul ou de quelques-uns sur l'idée de tous. Voilà ce que nous souhaitons encore pour l'avenir.

("Il Popolo", le 21 janvier 1963)

Pays-Bas

A l'issue de la réunion des sept délégations ministérielles, le 14 janvier à Bruxelles, M. Luns a déclaré que le président français avait provoqué un "certain sentiment de déception". Le ministre a refusé de commenter la suggestion du président de Gaulle selon laquelle un accord d'association pourrait être conclu entre le Royaume-Uni et les Six en cas d'échec des négociations entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne. "Nous négocions avec la Grande-Bretagne une adhésion complète", a-t-il dit.

Parlant ensuite à la radio et à la télévision flamande, le ministre a affirmé que le point de vue énoncé par le président de Gaulle ne concordait pas avec celui des Six et, en tout cas, pas avec celui du gouvernement néerlandais.

M. Luns estime que des compromis sont possibles et il n'hésitera pas à mettre tout en oeuvre pour y arriver.

(The Financial Times, 15 janvier 1963; Nieuwe Rotterdamse Courant, 16 janvier 1963)

Parlant des négociations avec le Royaume-Uni, M. Marijnen, ministre de l'agriculture et de la pêche, a déclaré que les déclarations faites par le président français au cours de sa conférence de presse avaient rendu beaucoup plus difficiles les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., qui étaient pourtant déjà très laborieuses. Le ministre a assuré à la Chambre que le gouvernement néerlandais mettrait tout en oeuvre pour que les négociations soient couronnées de succès. Il sait qu'il peut compter sur l'appui des autres Etats membres.

(Compte rendu des débats, troisième partie, 17 janvier 1963)

Le 22 janvier, à La Haye, le Bureau central du Mouvement européen des Pays-Bas a déclaré que le déroulement des négociations ne justifiait en rien une rupture. Au contraire, "étant donné qu'un accord est déjà intervenu sur de nombreux points, une petite partie des concessions faites à la France lors de l'établissement du traité de la C.E.E. suffirait à assurer l'adhésion britannique en respectant l'intégrité du traité et la structure des Communautés".

C'est pourquoi le Mouvement européen ne peut voir dans l'initiative du gouvernement français que le signe d'une volonté

arrêtée de rompre la solidarité de fait qui s'est établie depuis la deuxième guerre mondiale entre les pays européens; il y voit une tentative de rendre impossible le renforcement de la coopération occidentale sur la base d'une entente américano-européenne.

Le Bureau central lance un pressant appel à tous les Français pour qu'ils enrayent "cette évolution désastreuse". Il fait appel à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Grande-Bretagne, à la République fédérale d'Allemagne, à l'Italie et au Luxembourg pour qu'ils poursuivent de toute façon les négociations, en collaboration avec la Commission de la C.E.E.

(De Tijd, De Maasbode, 25 janvier 1963)

Le Bureau permanent du Parti populaire catholique a publié une déclaration selon laquelle "la réussite des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés est plus urgente que jamais. L'intervention du président de Gaulle n'était pas justifiée par l'état des négociations et il est comoréhensible qu'elle ait heurté l'opinion publique".

Le Bureau estime que "cette intervention porte sérieusement atteinte à la solidarité des Six. Aussi devra-t-il être mis en oeuvre pour résoudre la sérieuse crise à laquelle ont donné lieu les pourparlers en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne et pour progresser dans la voie de l'unification politique et économique de l'Europe".

(De Tijd, De Maasbode, 28 janvier 1963)

Le 19 janvier 1963, à l'issue du Congrès du Parti du travail, qui s'est tenu à La Haye, la résolution suivante a été adoptée par acclamation:

"Le Parti du travail, qui n'a cessé de lutter depuis sa création pour la cause d'une Europe unie, consterné par la position négative du président de Gaulle à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., indigné de cette attitude qui représente une menace sérieuse pour l'union européenne en devenir et le caractère démocratique des décisions prises dans les Communautés, adresse un pressant appel à toutes les forces démocratiques et progressistes de France pour qu'elles enrayent cette évolution désastreuse."

Le Congrès a envoyé le texte de cette résolution à la Commission de la C.E.E. et aux gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie, en les priant de montrer aussi rapidement que possible au monde qu'un accord sur l'adhésion de la Grande-Bretagne est réalisable.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 21 janvier 1963)

Grande-Bretagne

Le Lord du Sceau privé, M. Heath, a repoussé la proposition de de Gaulle tendant à ce que la Grande-Bretagne s'associe à la C.E.E. au lieu d'y adhérer en tant que membre à part entière. Ce que la Grande-Bretagne veut, c'est "prendre pleinement part à l'édification économique et politique de l'Europe". Il s'est prononcé en faveur de la poursuite des négociations.

Le leader actuel de l'opposition travailliste, M. Brown, a qualifié d'"absolument inacceptables" pour Londres les conditions que le président de Gaulle a mises à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Il appartient au gouvernement britannique, a déclaré M. Brown, d'élaborer sans tarder de nouveaux projets pour l'avenir de son pays.

Avant d'assister à une réunion du parti conservateur qui s'est tenue à Liverpool le 21 janvier, le premier ministre, M. Macmillan, a déclaré qu'il pensait toujours qu'on pourrait surmonter les difficultés qui subsistaient. On ne peut concevoir de nos jours qu'un pays libre essaie d'exercer son hégémonie sur d'autres pays libres. "Si notre adhésion se heurtait à des objections de principe, a poursuivi M. Macmillan, on aurait dû nous le dire dès le début. Lors de notre rencontre à Rambouillet, le général de Gaulle nous avait encore déclaré que les négociations seraient fatalement longues, en raison de leur complexité". Le premier ministre a souligné que, de même que la France qui s'était réservée la possibilité de maintenir certains liens avec ses territoires d'outre-mer, les Britanniques "pouvaient eux aussi être de véritables Européens sans pour cela manquer à leurs devoirs à l'égard du Commonwealth."

(Times, 15,16 et 22 janvier 1963)

(Neue Zürcher Zeitung, 16 janvier 1963)

Norvège

M. Gerhardsen, premier ministre norvégien, a déclaré, le 15 janvier, que la Norvège continuerait à suivre l'exemple de la Grande-Bretagne en ce qui concerne ses relations avec la C.E.E. Il a souligné que l'adhésion britannique à la C.E.E. constitue la condition préalable à l'adhésion de la Norvège.

(Le "Times" du 16 janvier 1963)

Danemark

M. Haekkerup, ministre danois des affaires étrangères, a exprimé l'espoir que le général de Gaulle n'avait pas définitivement refusé à la Grande-Bretagne l'accès à la C.E.E. Il concevrait difficilement que d'aussi longs pourparlers puissent n'aboutir à aucun résultat.
(NZZ, 17 janvier 1963)

Suède

M. Lange, ministre suédois du commerce, a estimé qu'il ne fallait pas dramatiser outre mesure les conséquences pour la Suède de la prise de position du président de Gaulle. Il est certain que la crise qui vient d'éclater crée également des difficultés à la Suède parce qu'elle ouvre une période d'incertitude. Toutefois, même en cas d'interruption des négociations pour une période plus ou moins longue, il faut s'attendre à ce que la C.E.E. continue à se développer. Il faudra donc s'efforcer de trouver de nouvelles voies de rapprochement.

Selon une déclaration de M. Erlander, premier ministre suédois, les propos du général de Gaulle n'ont nullement modifié les perspectives d'une participation de la Suède à la coopération européenne sans préjudice de sa neutralité.

(NZZ, 17 janvier 1963)

Suisse

M. Wahlen, président du département politique du Conseil fédéral, a déclaré le 18 janvier, à l'issue d'une réunion du Conseil fédéral, que celui-ci avait pris connaissance d'événements qui pourraient affecter fortement dans un sens défavorable l'idée d'un vaste marché européen. Le Conseil fédéral espère qu'une fois la crise passée, on pourra trouver une solution qui permette d'éviter, en fin de compte, la scission de l'Europe en deux blocs commerciaux. Toute la politique du Conseil fédéral s'inspire du souci primordial de tendre à la constitution d'une aire économique homogène, ouverte cependant sur le monde extérieur, c'est-à-dire débordant le continent européen.

(NZZ, 19 janvier 1963)

4 - M. Mansholt et la crise des négociations

Dans un discours intitulé "Après cinq années de C.E.E.", prononcé le 22 janvier à l'occasion du troisième cycle de conférences européennes de l'université catholique de Louvain, M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., a exposé son point de vue sur les négociations entre la Communauté et la Grande-Bretagne. Il a notamment déclaré:

"A la conférence des ministres des six pays et de l'Angleterre, j'exposais les résultats atteints par le groupe de travail pour les problèmes agricoles, dont j'assume la direction, lorsque, par la bouche du président de la République française, fut décrétée la fin des négociations.

Les motifs allégués ne concordent pas avec les faits. Il est tout à fait inexact d'affirmer que les négociations de Bruxelles auraient atteint un stade où toute solution positive était im-

possible. J'affirme en connaissance de cause que le contraire est exact. Des solutions sont en vue. Bien entendu, elles ne sont pas possibles sans concessions importantes des deux côtés, mais ces concessions ne doivent pas nécessairement être faites au détriment du Traité. Elles concernent plutôt les adaptations que les Etats membres ont dû eux aussi se consentir mutuellement lors de l'élaboration du Traité.

Après cette constatation, deux questions se posent: Comment sortir de ce mauvais pas, et comment est-il possible que cette appréciation erronée de la situation ait conduit les négociations avec la C.E.E. à la crise la plus grave?

Limitons-nous à la première question, en supposant même pour la commodité que ce coup d'oeil d'arrêt donné aux négociations ne vise aucun objet étranger aux négociations, et qu'il concerne exclusivement les négociations elles-mêmes.

La situation se présente alors comme suit: cinq Etats membres et la Commission estiment que les possibilités de négociations ne sont pas encore épuisées. Ils persèverent donc, tandis que l'un des Etats membres juge que cela est inutile. Comme il s'agit de notre Traité, et aussi du désir de faire en sorte que notre Communauté concorde davantage avec l'idée d'Europe qu'elle ne peut le faire, résulte à ses six membres, les cinq pourraient déclarer qu'ils continuent, pour convaincre leur partenaire de l'existence d'une solution et soumettre finalement cette solution à son approbation. En effet, il ne sera possible d'obtenir un résultat positif que si les six Etats membres sont d'accord sur ce projet. Il me paraît peu vraisemblable qu'une solution puisse être obtenue par ce moyen.

L'autre possibilité est que les cinq partenaires acceptent contre leurs convictions le décret d'un seul partenaire et en prennent leur parti. Sans vouloir sous-estimer l'importance de cette seule voix discordante, je crois pouvoir affirmer que, dans une Communauté basée sur l'intégration, une seule voix, fût-elle la plus importante, ne peut à elle seule emporter la décision.

...

Le refus d'admettre l'Angleterre comme membre de la C.E.E. est une menace pour la survie de la C.E.E. Si ce conflit interne ne peut être résolu de façon satisfaisante, nous aurons semé un germe de suspicion, de doute dans l'opportunité de la coopération au sein des organes de la C.E.E. Celle-ci continuera à exister nominalement, mais son élan sera brisé, sa vitalité réduite à néant. Au lieu d'être protégée contre le danger de se diluer en prenant de l'extension, elle se corrompra de l'intérieur. Vous comprendrez combien j'espère ardemment qu'il sera possible de trouver une issue, afin d'empêcher la Communauté de se dégrader en une organisation qui ne pourrait plus être qu'une façade européenne derrière laquelle toute intégration véritable serait exclue.

Combien on peut s'engager ainsi dans une voie dangereuse, c'est ce qui apparaît bien si l'on considère l'"alliance" que M. Adenauer vient de conclure. Sans doute n'y a-t-il pas en Eu-

rope un seul homme raisonnable qui ne se réjouisse de la bonne entente entre l'Allemagne et la France. Les efforts pour l'intégration européenne ont eu aussi pour but en définitive d'amener ces deux peuples avec d'autres à la même table et de surmonter le passé. L'alliance qui vient d'être conclue entre l'Allemagne et la France soulèverait l'enthousiasme dans une Europe intégrée qui serait en voie d'accueillir en son sein l'Angleterre et d'autres pays. Mais si la voie de cet espoir est coupée, ce Traité d'alliance ne vise pas à compléter, mais à remplacer l'intégration de l'Europe par une coalition entre deux pays européens. C'est là une politique tournée vers le passé et non vers l'avenir.

L'intégration européenne devrait mettre fin à cette Europe morcelée, partagée en coalitions militaires et divisée contre elle-même. L'Europe intégrée devrait former une Communauté de membres égaux en droit, et constituer dans l'alliance atlantique un partenaire à part entière.

Un refus d'admettre de nouveaux membres qui ne serait pas motivé par le cours de la négociation constitue toutefois un refus de la Communauté européenne et du partnership atlantique. Ce refus peut mettre une partie de l'Europe dans la position d'une troisième puissance entre l'Est et l'Ouest et, les moyens d'une politique de puissance lui faisant défaut, cette partie de l'Europe deviendrait en fin de compte l'objet des conflits de puissance entre l'Est et l'Ouest. Dans la crise politique où nous nous trouvons, ce qui est en jeu est plus important que l'adhésion possible de la Grande-Bretagne, plus important que la Communauté elle-même. Nous sommes à nouveau placés devant le choix de notre place dans le monde occidental et du rôle que nous remplirons avec notre partenaire atlantique dans l'ensemble du monde.

..."

(D'après une communication du groupe de porte-parole de la C.E.E. du 22.I.1963)

5 - L'accord de Nassau et la crise de Bruxelles

M. Margulies, membre libéral (FDP) du Bundestag, examine dans un article paru dans l'organe du parti démocrate les raisons de l'attitude négative du général de Gaulle à l'égard de la Grande-Bretagne et aboutit aux conclusions suivantes:

"Il est indéniable qu'il existe un lien entre l'accord sur la défense signé à Nassau par la Grande-Bretagne et les U.S.A. et la rupture à peine voilée des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. La vieille méfiance du président de Gaulle y a trouvé un nouvel aliment. De cet accord sur la défense, le Chef de l'Etat français conclut que l'Angleterre se subordonne aux Etats-Unis dans une mesure qu'il ne saurait admettre, et que la Grande-Bretagne se sent proche des Etats-Unis à un point qu'il considère comme incompatible avec l'intégration européenne. De Gaulle craint visiblement d'être entraîné, après l'adhésion de l'Angleterre à la C.E.E., dans une politique qui n'assurerait

plus à la France le degré d'indépendance qu'il voudrait voir maintenir.

Placé devant l'alternative de choisir entre la coopération en matière de défense et dans d'autres domaines, ou l'intégration européenne, aucun des Etats membres de la C.E.E., pas même la France, ne pourrait opter autrement que ne l'a fait l'Angleterre. Le général de Gaulle demande donc à la Grande-Bretagne quelque chose que lui-même ne pourrait pas se permettre.

La question est donc mal posée. Le fait qu'on soit sous la dépendance des U.S.A. en matière de défense commune ne met pas obstacle à l'intégration économique européenne. S'il en était ainsi, on n'aurait même pas pu créer la C.E.E. Par contre, l'intégration économique européenne et la coopération politique qu'elle implique peuvent fort bien mener à un renforcement de l'Europe, susceptible d'assurer à une Europe unie cette indépendance à tous égards à laquelle aucun Etat européen n'est plus en mesure d'accéder isolément".

(Freie Demokratische Korrespondenz, 24 janvier 1963)

6 - Réactions à la rupture des négociations de Bruxelles

Commission de la C.E.E.

Au cours de la dernière réunion des "Sept" qui s'est tenue le 29 janvier, le président Hallstein a déclaré, au nom de la Commission de la C.E.E.: "Je voudrais exprimer les regrets que nous inspire la tournure qu'a prise la conférence, nous interdisant de continuer à agir comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

La Commission s'est employée, dans les limites du rôle qui lui avait été assigné et au mieux de ses possibilités, à faire progresser les négociations, et cela à tous les niveaux auxquels cette conférence s'est déroulée. C'est ainsi que, même au cours de la dernière phase, celle des efforts tentés pour surmonter les difficultés qui avaient surgi, elle s'est montrée disposée à faire ce qu'elle pouvait pour permettre la poursuite des négociations, en se ralliant à l'idée de négociations techniques, en présentant un rapport.

La Commission reste fidèle à l'obligation que lui impose le traité, de mettre tout en oeuvre pour réduire au strict minimum les conséquences défavorables des récents événements et ce tant pour ce qui est de la Communauté elle-même qu'en ce qui concerne les liens et les relations existant entre la Communauté et ses amis d'Europe et du monde entier.

En effet, comme toujours, la Commission est consciente que notre Communauté n'est pas une entreprise au service des intérêts égoïstes de ses membres, mais qu'elle a également des responsabilités envers d'autres dont le destin est influencé par ses initiatives et par ses défaillances.

(D'après des documents de la Commission)

Haute Autorité

A la suite de l'échec des négociations de Bruxelles, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a publié, le 31 janvier, le communiqué suivant:

"La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui, depuis 1954, entretient des liens d'association avec le Royaume-Uni, regrette qu'en raison de l'issue de la conférence du 29 janvier 1963, les négociations avec le gouvernement du Royaume-Uni en vue de son adhésion à la Communauté européenne du charbon et de l'acier aient été interrompues à un moment où des problèmes essentiels de cette adhésion n'avaient pas encore été discutés. En tant que conseiller des gouvernements dans ces négociations, la Haute Autorité a considéré comme sa tâche essentielle de contribuer, à partir de l'instauration d'une communauté économique partielle entre six pays européens, à la réalisation d'une communauté plus large et plus profonde.

Elle poursuivra la mission qui lui a été conférée par le traité de Paris en s'inspirant de l'esprit communautaire qui est la base même de l'oeuvre européenne. Elle rappelle que la solidarité entre les pays de la Communauté a été conçue non seulement comme irréversible, mais comme ouverte à tout pays européen qui est prêt à adhérer au traité".

(Communiqué de la Haute Autorité)

Parlement Européen

M. Gaetano Martino, président du Parlement Européen, a fait à titre personnel la déclaration suivante:

"L'adhésion de la Grande-Bretagne a toujours été considérée dans les pays européens, y compris la France, comme un élément essentiel pour le succès de la Communauté européenne. •

Certes, il est nécessaire que les normes des Traités de Rome n'aient pas à subir de modifications à la suite de l'adhésion de nouveaux membres, mais il y a lieu de remarquer que les gouvernements des pays qui font actuellement partie de la Communauté ne se sont pas toujours déclarés disposés à appliquer intégralement ces Traités. Il suffit de rappeler, par exemple, l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen.

Il faut maintenant que les hommes politiques responsables gardent leur sang froid devant la crise qui s'est manifestée à Bruxelles entre les gouvernements des pays membres de la Communauté en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il faut exprimer le voeu que l'on puisse trouver les moyens susceptibles de faire reprendre les négociations de façon à pouvoir examiner à fond toutes possibilités de parvenir à une conclusion heureuse."

Belgique

Le président du P.L.P. (Parti de la Liberté et du Progrès), M. Vanaudenhove, a fait, le 30 janvier, à l'agence Belga, une déclaration sur la rupture des pourparlers entre les Six et la Grande-Bretagne, dont voici de larges extraits:

"Il est certain que la journée d'hier a été une journée de déception profonde pour tous ceux qui désirent - et le plus rapidement possible - l'édification d'une Europe économiquement unie.

"Je crois, dit encore M. Vanaudenhove, que les gouvernements des Six, et tout particulièrement leurs ministres des Affaires étrangères, ont deux objectifs à atteindre:

"1. Refaire l'unité au sein de la Communauté. Nous ne pouvons pas perdre ce qui existe et n'oublions pas que, le 1er juillet prochain, nous aurons une nouvelle diminution des droits d'entrée, qui ne seront plus que de 40% du montant initial. L'union économique complète n'est pas loin. M. Spaak, qui a la réputation d'être un bon diplomate, doit le démontrer en faisant oublier les sentiments de mauvaise humeur d'un passé récent, pour rétablir une concorde indispensable.

"2. Il faut que les Cinq décident, d'une façon unanimement résolue, qu'ils ne peuvent pas accepter comme définitive la décision qui est intervenue hier. Il faut trouver un moyen pour faire reprendre les pourparlers entre les Six et la Grande-Bretagne."

(Le Soir, 31 janvier 1963)

République fédérale

Le vice-président du groupe CDU/CSU du Bundestag, M. Schmäcker a déclaré qu'en dépit des grandes difficultés présentes, les nations européennes ne doivent pas renoncer à leurs efforts d'unification. Il a ajouté: "Le groupe CDU/CSU espère que le dernier mot n'est pas encore dit dans cette affaire et il reste fidèle à sa politique d'unification de l'Europe."

Le président du FDP, M. Mende, a laissé entendre que la nouvelle situation "ne manquerait pas d'avoir certaines conséquences au moment de la ratification du traité franco-allemand". Bien sûr, l'amitié franco-allemande est très souhaitable, mais elle ne peut marquer la fin de la collaboration européenne; elle doit au contraire être le point de départ d'une Europe élargie qui, en fin de compte, serait inconcevable sans la Grande-Bretagne et les pays scandinaves.

Le président du SPD, M. Ollenhauer, a déclaré: "Le SPD ne voit dans les résultats décevants des négociations de Bruxelles aucune raison de renoncer à ses efforts en vue d'une Europe élargie". Seule une intégration européenne plus large apportera à la

République fédérale la stabilité économique et politique et la sécurité militaire.

Le 30 janvier, le gouvernement fédéral a pris à l'unanimité la décision suivante:

"Le gouvernement regrette qu'en dépit des efforts intensifs de cinq des Etats membres de la C.E.E., on ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur la poursuite des négociations avec la Grande-Bretagne en vue de son adhésion.

Le gouvernement fédéral a l'intention de poursuivre sa politique non équivoque, qu'il a maintes fois affirmée, visant à l'unification politique et économique de l'Europe. C'est avec satisfaction qu'il apprend que la Grande-Bretagne entend toujours adhérer à la C.E.E. Le gouvernement fédéral est convaincu que la situation actuelle doit être résolue d'une façon constructive. Il s'emploiera à rétablir rapidement l'unité entre les partenaires de la C.E.E. et à faire en sorte que la Grande-Bretagne puisse adhérer à la C.E.E."

(Die Welt, 30-31 janvier 1963)

France

Déclaration du ministre des affaires étrangères

Au cours de la dernière réunion des ministres de la C.E.E. à Bruxelles, le 28 janvier 1963, M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, a expliqué la position de la France en ces termes:

"Le problème discuté à Bruxelles depuis quinze mois, sous le terme d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, est en réalité un double problème. D'une part, celui de la position qu'aura l'Angleterre en Europe ou par rapport à l'Europe; d'autre part, celui des rapports de la Communauté économique européenne avec les pays sous-développés et avec les principaux autres pays industriels du monde occidental. Ce sont des questions fort importantes et le gouvernement français a toujours été d'avis qu'il fallait les résoudre, malgré les difficultés.

"Le premier problème serait tranché dans un sens satisfaisant si la solution la plus ambitieuse et, par conséquent, la plus difficile, c'est-à-dire l'adhésion, avait pu aboutir. Le fait qu'elle se heurte à des obstacles n'élimine pas pour autant la question. La position de l'Angleterre reste à définir.

"On dit que nous avons rompu la négociation et ainsi pris la responsabilité d'une initiative qui serait lourde de conséquences dans bien des domaines.

"En réalité, la responsabilité que nous avons prise, c'est d'avoir constaté que la négociation tournait dans le vide depuis le mois d'octobre et d'avoir dit qu'il était préférable de regarder les choses en face. En d'autres termes, nous avons noté les faits, tels qu'ils s'imposent à nous, ou se seraient imposés à

nous à plus ou moins brève échéance.

"Et ces faits sont que, dans l'état actuel des choses, la Grande-Bretagne n'est pas encore en état d'accepter les disciplines du traité et notamment celles de la politique agricole. Je dis de "la politique commune" et non pas "d'une politique agricole commune", comme le disait, il y a encore quelques jours, une très haute autorité britannique. Il ne s'agit pas de faire à qui que ce soit le moindre reproche, car il est naturel qu'un grand pays éprouve des difficultés à accepter les transformations profondes dans ses habitudes qu'entraînerait son entrée dans le Marché commun.

"J'en viens aux discussions de ces deux derniers jours. La délégation française avait accepté l'idée que la Commission serait priée d'établir un rapport. Mais l'accord n'a pu se faire entre elle et ses partenaires de la Communauté sur le mandat que recevrait la Commission, et surtout sur l'usage que les Six feraient de ce rapport. La délégation française a proposé qu'une fois le rapport établi, les Six délibèrent sur les conclusions à en tirer. D'autres soutiennent au contraire qu'avant même d'avoir reçu le rapport, nous devons décider que la négociation continuera.

"Quant au mandat à donner à la Commission, nous avons estimé, d'une part, qu'elle devait examiner les conséquences qu'aurait eu sur le fonctionnement et le développement de la C.E.E. l'adhésion ou l'association d'autres Etats et, plus généralement, l'intérêt qu'il pourrait y avoir à parachever l'élaboration de la politique de la C.E.E. dans certains domaines. Cela nous a paru du bon sens, car faire entrer un nouveau membre dans un club inachevé pose, de toute évidence, notamment pour les membres fondateurs, des questions sérieuses.

"Nous avons estimé d'autre part que, pour apprécier s'il était sage ou non de reprendre la négociation à Sept, un bilan devait être dressé qui servirait de base aux réflexions des Six et à leurs conclusions. Or, on a soutenu ce matin, hier soir aussi, et l'on continue de soutenir que la Commission, qui est l'organe des Six, doit faire rapport aux Sept. Je continue de ne pas comprendre comment une telle thèse a pu être avancée.

"Dans un tel schéma, les délais à impartir à la Commission ne constituaient pas une question sérieuse.

"L'accord n'a pu se faire sur ces idées. Force est de le constater.

"Ceci dit, je réaffirme que lorsque la Grande-Bretagne aura la possibilité d'accepter toutes les dispositions du traité de Rome, rien ne pourrait l'empêcher d'entrer dans le Marché commun. Mais c'est à elle, et non à nous, que la charge de la preuve incombe. En d'autres termes, nous ne disons pas: il ne faut pas que le Royaume-Uni entre dans le Marché commun. Nous disons: est-ce que les conditions sont réalisées?

"Face aux critiques qui s'élèvent de toute part, et selon lesquelles nous voudrions, nous Français, d'une petite Europe, je dirai encore une fois que nous ne cherchons pas à maintenir une

Europe petite ou grande, mais à savoir si l'Europe que nous créons est une Europe qui soit européenne. C'est sur ce critère qu'à notre avis il convient de juger les problèmes."

(Le Monde, 31 janvier 1963)

M. Maurice Faure: "Si l'alternative à un Marché commun élargi aujourd'hui à l'Angleterre, puis à d'autres demain, était la construction rapide d'une communauté politique européenne solidement intégrée, je comprendrais la rupture de Bruxelles. Elle aurait au moins sa logique.

"Mais de Gaulle s'oppose avec la même détermination à la première comme à la deuxième de ces solutions, ce qui cause notre isolement.

"En tout cas, la vocation du Marché commun à constituer le noyau politique de l'Europe me semble compromise, car la méthode de décisions unilatérales sans aucune consultation préalable employée par la France est en soi inadmissible. C'est elle qui contribue le plus à tuer l'esprit européen dans ce qu'il avait de novateur et qui est indispensable à la mise en oeuvre du texte des traités de Rome. On s'en apercevra bientôt à propos des politiques communes (agriculture, énergie, transports, investissements, monnaie, etc.) qui, pour l'essentiel, restent à élaborer et supposent une permanente et réciproque confiance.

"Le coup porté à notre crédit moral est grave, et nos partenaires éprouveront désormais envers nos initiatives, qu'ils avaient dans le passé si souvent accueillies avec sympathie, une méfiance instinctive qui ne sera pas facile à dissiper. Ils sont convaincus que la France ne s'accroche à l'Europe à Six que pour la dominer.

M. René Pleven: "Beaucoup d'Européens dans les six pays du traité de Rome comparent le torpillage des négociations de Bruxelles au rejet de la C.E.D. Il y a cependant une grande différence. Depuis le traité de Rome, l'idée européenne a fait son chemin et personne n'est plus assez fort pour bloquer de façon définitive le progrès de l'Europe. Celle-ci se réalisera quand même. Les Européens qui en sont conscients doivent garder leurs convictions, se serrer les coudes, chercher comment préserver ce qui est acquis et remettre le train en marche. Je suis sûr que nous y parviendrons."

(Le Monde, 31 janvier 1963)

Italie

L'échec de la conférence de Bruxelles a suscité les commentaires de nombreux hommes politiques italiens.

M. Fanfani, président du Conseil, a déclaré qu'"il faut à

présent se consacrer plus que jamais, dans le calme, à la défense du Marché commun et à la solution du problème dont il a été discuté".

M. Saragat, secrétaire du parti social démocrate italien, a estimé que "malgré tout, la nature des choses portera la Grande-Bretagne au côté des Six. Il faudra attendre que l'évolution qui se fera fatalement au sommet de la politique allemande, démontre toute l'inanité d'un axe Paris-Bonn, conçu comme axe régulateur de la politique mondiale. La France gaulliste devra alors proprement repenser ses problèmes, et les perspectives qui, malheureusement, se sont évanouies aujourd'hui, s'ouvriront à nouveau".

Pareillement, M. Reale, secrétaire du parti républicain italien, a conseillé d'affronter les problèmes nés de l'échec de Bruxelles "sans légèreté, ni résignation passive".

M. Ricardo Lombardi, membre dirigeant du parti socialiste italien, a affirmé pour sa part que "le fait important n'est pas tant le naufrage de l'adhésion britannique à la C.E.E. que l'affirmation péremptoire du dessein gaulliste d'une Europe unitaire et conservatrice" et il a souhaité que "les forces démocratiques s'y opposent et déjouent la fausse alternative mise par de Gaulle: ou l'Amérique ou moi".

Quelques parlementaires communistes même, bien que n'étant pas partisans du Marché commun européen, ont déclaré que l'erreur est grave d'exclure la Grande-Bretagne de la Communauté.

M. Malagodi, secrétaire du parti libéral italien, a déclaré de son côté que "l'unité de l'Europe, de toute l'Europe libre et démocrate, et l'unité de l'Occident sont les conditions essentielles de la liberté et de la paix. Pour qui, comme nous, prend celles-ci à coeur, la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne est en soi un événement excessivement préoccupant et n'est pas sans relation avec le refus français de participer à la force atomique multilatérale de l'O.T.A.N., refus qui implique de toute évidence un éloignement des Etats-Unis".

M. Nencioni, du mouvement social italien, ne partage pas ces avis. Selon lui, c'est la Grande-Bretagne qui a interrompu les pourparlers et non pas "pour un sac de grain", mais bien parce que "fidèle à sa vieille politique, elle voulait son hégémonie politique en Europe".

Sur le point de quitter Bruxelles, M. le ministre Piccioni a déclaré "qu'il était facile de se rendre compte à qui incombait la responsabilité de cette journée, de la clôture de la XVIIème session des négociations avec la Grande-Bretagne, dont au moins les cinq nations de la Communauté avaient attendu la prompte conclusion dans l'intérêt du renforcement futur de l'Europe et de l'Occident"; il s'est dit confiant "en la capacité des forces démocratiques à vaincre les crises et à faire triompher, en fin de compte, l'intérêt commun qui se trouve coïncider avec les aspirations réelles des peuples et leurs besoins permanents".

Enfin, au cours de la réunion finale qui a abouti à l'abandon des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Mar-

ché commun, le ministre Colombo devait dire à son tour: "Nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de poursuivre. Nous prenons acte du fait, mais nous ne sommes nullement convaincus par les raisons qui l'ont amené".

"Dès le moment où nous avons entamé les négociations, nous avons poursuivi l'idéal inscrit au préambule du Traité, l'idéal d'une communauté destinée à s'étendre à une aire géographique plus large, de manière à la faire progresser sur le chemin de l'unité politique. Et nous avons pensé en tout temps à une communauté animée d'un esprit communautaire. A une communauté où les grands et les petits la composant seraient tous assurés de l'égalité et du respect de leur individualité, même dans la phase finale de l'intégration. Nous avons donné beaucoup de nous-mêmes à la cause de l'unification; à présent, en dépit de tout, nous voulons continuer à y croire et à oeuvrer pour qu'elle se réalise".

(Corriere della Sera, La Stampa, 30 janvier 1963)

Luxembourg

M. Eugène Schaus, ministre des affaires étrangères luxembourgeois, a déclaré le 29 janvier:

"Au nom du gouvernement luxembourgeois, je ne saurais, à mon tour, cacher ma déception, mon désarroi et ma profonde inquiétude devant la situation dans laquelle nous nous trouvons.

"Notre attitude à l'égard de la demande d'adhésion de l'Angleterre aux Communautés européennes qui était et qui reste positive, a été motivée par la conviction que l'entrée de la Grande-Bretagne aurait pour effet de consolider l'Union européenne et qu'elle renforcerait le potentiel économique des communautés et par là même l'Europe toute entière. Je continue de croire que dans l'état dans lequel se trouvaient les négociations, il aurait été possible d'arriver à un résultat positif, tout en respectant les principes et l'esprit du traité de Rome.

"Pour cela même, je reste convaincu que les réalités politiques et économiques nous prouveront bientôt que nous ne pouvons en rester longtemps au stade actuel."

(Le Soir, 30 janvier 1963)

Pays-Bas

Au nom du gouvernement néerlandais, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a fait, le 31 janvier, une déclaration à la Seconde Chambre sur l'échec de Bruxelles. Une analyse détaillée des négociations a permis au ministre de conclure que "le Royaume-Uni était prêt à accepter toutes les dispositions du traité de Rome ainsi que toutes les mesures d'application arrêtées durant quatre ans. Dans les limites du traité et de la période de tran-

sition, que les Six ont rigoureusement observés, une solution avait été apportée aux problèmes spécifiques de l'Angleterre, ou pouvait l'être dans un délai raisonnablement proche. En ce qui concerne les problèmes à long terme et plus particulièrement ceux du Commonwealth, des résultats avaient été obtenus qui ne dépassaient pas les bornes d'une politique commune libérale dans une C.E.E. élargie. Sur aucun point, les Anglais n'avaient sollicité ou obtenu des dérogations qui pourraient être qualifiées d'atteintes quelconques au traité ou affaiblir les positions de la Communauté."

..."Si la France avait des raisons politiques à faire valoir contre l'adhésion britannique, elle aurait dû les faire connaître au moment où les Six ont pris la décision d'ouvrir des négociations avec l'Angleterre."

...
"En outre, le caractère de l'intervention française est autoritaire. Sans avoir aucunement consulté ses partenaires de la C.E.E., le président français a déclaré que la Grande-Bretagne ne pouvait devenir membre de la Communauté. Sa volonté, semble-t-il, doit faire loi non seulement en France, mais aussi dans six autres pays de l'Europe. Cet état d'esprit ne fait pas bien augurer du comportement qu'à l'avenir nous pouvons attendre de la France."

La politique du président français est "susceptible de provoquer la division économique et politique de l'Europe; mais elle peut aussi avoir des conséquences plus graves: c'est en fin de compte le respect des règles démocratiques dans les relations internationales qui est en jeu."

Dressant le bilan de la situation, le gouvernement néerlandais estime "qu'il faut mettre tout en oeuvre pour que la Grande-Bretagne puisse adhérer dans les plus brefs délais", et que "la confiance au sein des Six a été fortement ébranlée, de sorte que la Communauté est entrée dans une situation de crise". Il est certes interdit de penser que "dans les circonstances actuelles la coopération politique entre les Six soit encore possible."

..."La France ayant clairement démontré son intention d'imposer à ses partenaires une politique qui n'est pas la leur, nous avons une raison de plus de resserrer davantage les liens avec un pays comme la Grande-Bretagne qui, comme nous, prône le renforcement de la coopération atlantique".

..."Il ne s'agit plus d'une simple divergence de vues sur le meilleur moyen de réaliser l'unification de l'Europe; il y va de rien moins que des fondements mêmes du monde libre."

Grande-Bretagne

Le Lord du Sceau privé, M. Heath, Chef de la délégation britannique, a déclaré que la rupture des négociations portait "un coup à la cause de l'unité européenne". Il a affirmé cependant que la Grande-Bretagne ne tournerait pas le dos à l'Europe.

Nous faisons partie de l'Europe et nous continuerons à coopérer avec les pays amis au renforcement et à l'unification du continent."

(Daily Telegraph, 30 janvier 1963)

M. Wilson, député travailliste, a déclaré le 30 janvier devant la Chambre des Communes, que son parti ne considérait pas l'échec de Bruxelles comme une catastrophe nationale. Il pourrait même tourner à l'avantage du pays, si l'on considère que l'avenir du pays dépend de ses efforts propres.

(Financial Times, 31 janvier 1963)

Au cours de son allocution radio-télévisée du 30 janvier, M. Macmillan, premier ministre britannique, a notamment déclaré qu'il fallait malheureusement constater "que la France, ou tout au moins le gouvernement actuel de la France, a les yeux tournés vers le passé et non vers l'avenir... Ce qui s'est passé hier à Bruxelles est mauvais pour nous, mauvais pour l'Europe et mauvais pour l'ensemble du monde libre. On a laissé passer une grande chance... Le gouvernement français semble croire qu'une seule nation peut dominer l'Europe ou encore, ce qui est tout aussi faux, que l'Europe peut vivre seule, sans amis et sans alliés". M. Macmillan a poursuivi: " Nous allons à nouveau consulter les pays du Commonwealth ainsi que les pays de l'A.E.L.E. et les Etats-Unis pour savoir ce qu'il y a de mieux à faire... Alors que nous avons toujours accordé la même importance au point de vue économique et au point de vue politique, nous avions espéré créer une vaste communauté égale en puissance à la Russie et aux Etats-Unis. Nous devons décider maintenant ce qu'il convient de faire. La Grande-Bretagne peut et doit faire beaucoup de choses, mais elle doit le faire dans un esprit créateur et constructif et non vindicatif".

(Le Times, 31 janvier 1963)

Danemark

Le ministre des affaires étrangères, M. Haekkerup, a déclaré que les événements de Bruxelles ne sont pas forcément une catastrophe pour le Danemark, car les négociations sont simplement reportées à une date ultérieure et le Danemark continuera de travailler à l'unification de l'ensemble de l'Europe. Le gouvernement danois attend, pour le moment, de connaître les réactions au sein de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. Ce qui est essentiel pour le Danemark, c'est de sauvegarder ses intérêts sur le plan des exportations et de poursuivre ses échanges avec les deux groupes.

Norvège

Le ministre des affaires étrangères, M. Halvard Lange, a déclaré que la Norvège s'efforcera, comme par le passé, de contribuer à l'unification économique et politique de l'Europe; cependant, cet effort doit se faire en collaboration étroite avec les Etats-Unis. La Norvège va tout d'abord consulter ses partenaires de l'A.E.L.E. Elle ne conçoit pas son adhésion à la C.E.E. sans la participation de l'Angleterre.

Suède

Le ministre du commerce, M. Lange, a déclaré que la Suède n'a aucunement l'intention de prendre une quelconque initiative, mais qu'elle maintient sa demande d'association, tout en se considérant comme restant liée par la déclaration de solidarité de Londres à l'égard des autres pays de la zone de libre échange.

(Neue Zürcher Zeitung, 31 janvier 1963)

Etats-Unis

Le département d'Etat américain a publié le 30 janvier la déclaration suivante:

"Les Etats-Unis considèrent comme extrêmement regrettable l'échec des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Cependant, nous croyons que les difficultés actuelles ne feront que retarder l'aboutissement des efforts communs de l'Europe en vue de l'établissement d'un véritable "partnership" avec les Etats-Unis, qui permettrait de résoudre les problèmes communs.

En ce qui nous concerne, nous poursuivrons notre politique, celle qu'imposent les dures réalités de la situation que les récents événements de Bruxelles n'ont pas changée. Cette politique s'est notamment fixée comme objectifs le renforcement de l'OTAN, la création d'une force de frappe nucléaire et la libéralisation des échanges. La plupart des Européens sont d'accord avec nous pour reconnaître que la défense du monde libre est indivisible, que les pays de la Communauté atlantique sont interdépendants du point de vue économique et que l'Europe et nous-mêmes avons une responsabilité commune à l'égard du reste du monde".

(Neue Zürcher Zeitung, 1er février 1963)

Autriche

7 - L'Autriche souhaite une solution transitoire avec la C.E.E.

Dans une allocution prononcée à Vienne, M. Bock, ministre autrichien du commerce, a recommandé une solution transitoire

avec la C.E.E. afin que l'Autriche ne soit pas victime de discriminations sur le plan de la politique commerciale. M. Bock a déclaré: "Le fait que jusqu'à présent nous ne soyons pas encore parvenus à une association avec la C.E.E. ni même à engager à ce sujet des négociations, nous oblige à constater que les discriminations en matière de politique commerciale de la part de la C.E.E. se poursuivent. Dès à présent, pour beaucoup de ses produits d'exportation, l'Autriche doit faire face à des difficultés dues à la différence tarifaire de 50%. Le 1er juillet 1963 doit intervenir à l'intérieur de la C.E.E. la prochaine réduction de 10% des droits de douane, tandis qu'à la même époque la République fédérale relèvera ses droits de douane nationaux pour les rapprocher du tarif extérieur commun de la C.E.E. C'est pourquoi une solution doit être trouvée pour la période transitoire qui, pour l'essentiel, "pourrait consister en ce que la C.E.E. nous accorde, jusqu'à l'entrée en vigueur du traité d'association, des contingents tarifaires préférentiels pour certains de nos produits d'exportation".

(N.Z.Z. 17 janvier 1963)

Suède

8 - La Suède et le Marché commun

Dans une interview au journal "Le Monde", M. Tage Erlander, premier ministre suédois, a précisé la position de son pays en ce qui concerne les conditions d'une association de la Suède au Marché commun.

Il a déclaré notamment: "Il faut rappeler d'abord que la Suède se considère comme faisant partie intégrante de l'Europe. Nous avons des échanges avec tous les pays du monde, mais surtout avec l'Europe. Si la Norvège, le Danemark et la Grande-Bretagne entraient dans la Communauté européenne, ce sont les deux tiers de nos exportations et importations qui seraient concentrés au sein du Marché commun. Or, notre commerce extérieur est très important pour nous, d'autant plus que nous avons poursuivi une politique de libre échange sans entrave douanière. Nous nous trouverions dans un grand embarras si ce développement naturel était entravé par des barrières nouvelles créées pour des raisons politiques ou autres.

"Je désire également préciser que notre volonté de coopération économique en Europe ne concerne pas seulement les questions douanières, mais également le domaine des mouvements de capitaux. C'est un domaine où nous sommes déjà très libéraux. Il serait dommage de briser un développement en cours depuis plusieurs années. Enfin il existe une coopération très étroite entre tous les pays de l'Europe du Nord - y compris la Finlande. Nous pensons que la situation dans cette région ne serait pas améliorée si ces liens étaient brisés.

"Les raisons de renforcer les liens de la Suède avec le reste de l'Europe sont nombreuses. Cependant, notre position de

pays neutre soulève certains obstacles. Nous devons préserver notre neutralité. Il n'y a sur ce point aucun désaccord entre nos partis politiques. Quel que soit notre intérêt pour une coopération économique européenne, il s'agit pour nous de trouver des méthodes qui permettent de conserver notre position de neutre - et nous croyons que c'est possible." ...

(Le Monde, 13-14 janvier 1963)

III. RELATIONS EXTERIEURES

Chronologie

Etats-Unis

- 14 janvier Message de Kennedy sur l'"état de l'Union"
- 16-17 janvier Visite de M. Fanfani, président du Conseil italien, à Washington; entretiens avec le président Kennedy sur les problèmes du Marché commun, de l'aide au développement et de la force de frappe atomique commune en Europe.
- 24 janvier Réunion du Conseil de la C.E.E. à Bruxelles; adoption du règlement sur les relations commerciales avec les pays à commerce d'Etat en ce qui concerne les céréales, la viande de porc et de volaille et les oeufs.
- 25/26 janvier Entretien à Bruxelles de M. Herter, chargé d'affaires du président Kennedy, avec la Commission de la C.E.E. sur les futures relations commerciales entre la C.E.E. et les U.S.A.

Etats-Unis

1 Extraits du "Message sur l'état de l'Union" du Président Kennedy

Le président Kennedy a adressé le 14 janvier au Congrès américain son message annuel sur l'"état de l'Union". Dans la partie consacrée à la politique extérieure, il a notamment déclaré au sujet de l'alliance atlantique du Nord :

"Quelle est la situation de la grande alliance ? L'Europe libre entre dans une nouvelle phase de sa longue et brillante histoire. L'ère de l'expansion coloniale est passée, l'ère des rivalités nationales s'estompe. Une nouvelle ère d'interdépendance et d'unité prend forme. Les nations libres d'Europe s'orientent vers une mission, une puissance, une politique unifiée dans toutes les sphères de leur activité, en approuvant ce qu'aucun conquérant ne pourrait jamais obtenir par la force, infligeant ainsi un démenti aux anciennes prédictions de Karl Marx.

Ni, nous, ni les pays membres du marché commun n'avons cependant atteint un degré de prospérité tel que nous puissions nous permettre longtemps de préserver des tempêtes de la concurrence étrangère, les entreprises agricoles ou les usines aux prix de revient élevés ou de restreindre les échanges commerciaux avec les autres nations du monde. Si le marché commun devait s'orienter vers le protectionnisme et élever des barrières commerciales, il saperait ses propres principes fondamentaux.

Loin de repousser la nouvelle Europe, nous la considérons au contraire comme un partenaire apprécié et non comme un rival et nous souhaitons la bienvenue aux nations industrialisées, qui veulent participer à nos efforts communs, notamment au Japon, dont le remarquable développement économique et politique des années 50 lui permet de jouer sur la scène mondiale, un rôle constructif important.

La première tâche de l'alliance atlantique est et restera la défense commune. Le mois dernier M. Macmillan et moi-même, avons établi des plans pour une nouvelle étape de nos longs efforts communs. Ils visent à soutenir la tâche plus vaste d'une défense nucléaire commune pour l'alliance toute entière. L'accord de Nassau reconnaît que la sécurité de l'Occident forme un tout et que notre défense doit également former un tout. Mais il reconnaît aussi qu'il s'agit d'une alliance de nations fières et souveraines qui fonctionnera mieux si nous ne l'oublions pas. Il reconnaît en outre, que la défense nucléaire occidentale ne peut concerner uniquement les actuelles puissances nucléaires - que la France sera une de ces puissances à l'avenir - et que des moyens doivent être trouvés qui, sans accroître le risque d'une généralisation des armes nu-

cléaires, élargissent le rôle de nos autres partenaires dans la planification, la mise en oeuvre et le contrôle d'une véritable force nucléaire multilatérale dans le cadre d'une alliance atlantique toujours plus unie.

L'accord de Nassau reconnaît enfin que la seule défense nucléaire ne suffit pas, car l'alliance atlantique ne peut se permettre d'être dans une situation telle qu'en face d'une menace elle ne dispose que d'armes nucléaires à l'exclusion de toutes autres. Nous sommes encore trop près de l'accord de Nassau et trop éloignés de sa réalisation totale pour juger de la place définitive qu'il occupera dans l'histoire. Mais je crois que pour la première fois, la défense nucléaire de l'alliance peut devenir une source de confiance au lieu d'une cause de litige.

(N.Y. Times, 15 janvier - Neue Zürcher Zeitung, 16 janvier 1963)

2 - Le Président Kennedy expose les objectifs de la politique européenne des U.S.A.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Washington le 24 janvier, le président Kennedy a insisté sur l'importance que les Etats-Unis attachent à la construction d'une Europe "forte et vigoureuse", car les Etats-Unis ne sont pas en mesure de résoudre à eux seuls les grands problèmes qui se posent actuellement dans le monde. L'Amérique souhaite que l'Europe coopère avec elle sur un pied d'égalité et c'est pour cette raison qu'elle a appuyé les projets d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté des Six. Mais "quel genre d'Europe veulent-ils ? Une Europe tournée vers l'extérieur ou une Europe repliée sur elle-même ? Comment conçoivent-ils l'équilibre des forces dans le monde d'aujourd'hui ? "A l'heure actuelle, l'Europe jouit d'une sécurité relative et il se peut qu'un jour elle n'ait plus besoin des Etats-Unis. "Nous n'avons nul désir, a ajouté M. Kennedy, de demeurer en Europe si ce n'est pour participer à sa défense Nous n'entendons ni l'influencer, ni la dominer. Ce que nous désirons, c'est voir l'Europe et les Etats-Unis mener la lutte côte à côte dans les autres parties du monde. Nous n'avons aucune chance de survivre si l'Europe et les Etats-Unis sont riches et prospères, mais isolés. Nous demandons que les pays d'Europe, tous unis, participent à ce grand effort et j'ai l'espoir qu'il en sera ainsi parce que c'est là, je pense, depuis des années, le but de la politique d'un grand nombre d'Européens. Aujourd'hui que le succès est en vue, nous ne voudrions pas voir cette grande association se dissoudre".

(The New-York Times, 25 janvier 1963)

3 - Appréhensions des milieux américains au sujet de la politique agricole de la C.E.E.

Le 8 janvier, lors du congrès annuel des coopératives agricoles tenu à Miami, M. Freeman, ministre américain de l'agriculture, a exprimé ses inquiétudes au sujet des tendances protectionnistes de la politique agricole de la C.E.E. Ces tendances, il les voit surtout dans les taxes compensatoires variables qui menacent les exportations agricoles américaines vers les pays de la C.E.E. (d'une valeur d'environ 600 millions de dollars par an). Les exportations les plus touchées sont celles des volailles et des céréales. Il dépendra de la C.E.E. a déclaré M. Freeman, qu'une production non rentable de céréales dans la C.E.E. supplante les importations. En tant que plus grand importateur de produits agricoles, la C.E.E. assume vis-à-vis du reste du monde une responsabilité aussi bien morale que purement matérielle. Nous avons insisté sur la nécessité d'établir des règles pour le commerce international des produits agricoles permettant aux grands producteurs de briguer des marchés sur des bases équitables" En conclusion, M. Freeman fait remarquer que les exportations agricoles vers l'Europe occidentale revêtent une grande importance pour la balance des paiements des U.S.A. et contribuent en définitive à étayer également le système de sécurité atlantique.

(N.Z.Z. - 10 janvier 1963)

Egypte

4 - Le ministre égyptien de l'économie critique la C.E.E.

M. Ahmed Zendo, ministre égyptien de l'économie, a déclaré au début de janvier que l'association de certains Etats africains à la C.E.E. rendait beaucoup plus difficile un rapprochement entre les pays du continent africain. Les pays associés, a dit le ministre, reconnaîtront bientôt leur erreur. Pour les Etats européens membres de la C.E.E. il importe surtout de s'assurer des matières premières et des débouchés. La libre circulation dans le cadre élargi de la CEE donnera à l'Europe la possibilité d'investissements intéressants en Afrique, lui permettant ainsi d'exploiter ce continent dans les limites de la légalité. Au colonialisme politique, se substituera un colonialisme économique. La C.E.E. projette, en outre, par la création d'un fonds d'investissements de favoriser les pays africains associés et de reléguer à l'arrière plan les autres pays qui ne sont pas associés à la C.E.E. Les Etats africains associés seront incités à accroître leur production de matières premières - ce qui entraînera une baisse de prix - et, recevant à des prix préférentiels les produits industriels européens, ils seront détournés de leur propre industrialisation. Le danger subsiste donc pour eux d'être maintenus au stade du sous-développement et de ne pas pouvoir faire progresser l'accroissement du niveau de vie de leur population. L'association à la C.E.E.

affaiblira le sentiment national et empêchera l'unité à laquelle aspire l'Afrique. Enfin, le ministre a souligné le danger que la concurrence des Etats non associés du continent africain ne subisse un préjudice par suite des privilèges dont jouiront les Etats associés.

(Neue Zürcher Zeitung, 10 janvier 1963)

Liban

5 - Le Liban et la C.E.E.

Dans une note officielle, le ministère libanais des affaires étrangères s'est élevé "contre les informations inexactes parues dans la presse du Moyen-Orient, au sujet des négociations qui se déroulent actuellement entre le Liban et la Communauté économique européenne et de leurs répercussions sur la politique arabe du pays et sur sa politique extérieure et économique". Toutes les critiques émises au sujet des négociations, poursuit la note, se fondaient sur l'hypothèse que des négociations d'association entre le Liban et la C.E.E. auraient été engagées. En réalité, les négociations en cours entre le Liban et la C.E.E. visent uniquement à la conclusion d'un accord bilatéral de coopération. Un tel accord ouvrira de nouveaux débouchés aux produits libanais, et, en outre, favorisera les investissements étrangers pouvant contribuer au développement de l'économie libanaise.

En conclusion de sa note, le ministère des affaires étrangères souligne que le Liban ne signera jamais d'accord qui soit de nature à compromettre sa coopération avec les pays arabes dans les domaines politique et militaire.

("Neue Zürcher Zeitung" du 23 janvier 1963).



IV. POLITIQUE ECONOMIQUE ET SECTEURS PARTICULIERS

Politique agricole

- 14-16 janvier Réunion des ministres de l'agriculture de la C.E.E. à Bruxelles; discussion des projets de règlement sur l'organisation commune des marchés du riz, du lait et de la viande de boeuf.
- 28 janvier Réunion des ministres de l'agriculture de la C.E.E. à Bruxelles; discussion concernant la conférence projetée sur les problèmes des pêcheries et différents projets de règlements de la Commission de la C.E.E.

Politique énergétique

- 28 janvier Entretiens à Luxembourg, entre la Haute Autorité et une délégation des charbonnages de la Ruhr, conduite par M. Etzel, ancien ministre fédéral des finances, sur la reconversion des ventes des charbons de la Ruhr.
- 31 janvier Autorisation de deux comptoirs de vente de la Ruhr par la Haute-Autorité.

Politique des transports

- 25 janvier Réunion des ministres des transports de la C.E.E. à Bruxelles; examen de problèmes relatifs à la politique commune des transports.

1 - Commentaires des milieux industriels néerlandais sur le
mémoire de la C.E.E.

L'organe de la Fédération des employeurs néerlandais qualifie ce programme d'ambitieux et se demande s'il sera possible de réaliser, au cours de la deuxième étape, tous les plans exposés dans le mémorandum. Avant toute chose, il faudra perfectionner les budgets nationaux, sur lesquels les prévisions annuelles sont basées, car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra préparer progressivement une politique conjoncturelle commune. Indépendamment de la question de savoir si une centralisation complète du pouvoir est souhaitable, il est douteux que l'on puisse trouver les parlements nationaux disposés à déléguer une partie importante de leurs compétences budgétaires à une autorité européenne unique.

En ce qui concerne le différend Hallstein-Erhard manifesté au cours du colloque du mois de novembre entre le Parlement européen et le Conseil de ministres, la Fédération approuve le président de la Commission de la C.E.E., bien que l'idée d'une Europe intégrée dont l'économie serait orientée par un pouvoir central ne lui inspire aucun enthousiasme. L'Exécutif ne doit cependant pas non plus être privé de l'important instrument de définition de la politique que constitue la programmation à terme relativement long.

(De Nederlandse Industrie, 1er janvier 1963)

Selon l'organe de la fédération de l'industrie métallurgique et électrotechnique, la Commission de la C.E.E. formule dans son mémorandum, certains désirs qui sortent du cadre de ce que lui permet le traité de Rome. Aussi peut-on se demander si l'industrie européenne "pourra encore réagir avec le même courage et le même esprit d'initiative à des propositions qui visent à altérer profondément la nature même des rapports entre les entreprises et les autorités nationales, à un moment où l'on en est encore aux tâtonnements en ce qui concerne la structure politique européenne". On ne peut penser à étudier à mettre en oeuvre des mesures d'ordre "technique" en matière économique et sociale (par exemple règlements sur l'agriculture et les ententes, harmonisation des différents systèmes de perception de la taxe sur le chiffre d'affaires), estime la revue, que dans le cadre d'une politique européenne bien définie et conçue démocratiquement. Il ne sera pas toujours possible, lorsqu'il s'agira de former l'opinion à cet égard, de disjoindre les facteurs économiques et les facteurs politiques.

Un autre facteur auquel le mémorandum de la Commission de la C.E.E. va donner une grande importance est le facteur administratif. Indépendamment de la question de savoir si l'on est pour ou contre une économie planifiée, un tel régime implique un gouvernement, une représentation parlementaire et la possibilité pour les groupes d'intérêts de participer à la formation de l'opinion par des voies démocratiques. Dans le cadre européen, on est encore loin de cela. Même si l'on crée une sorte de gouvernement européen et un parlement européen issu

d'élections directes, il restera à déterminer si ce système sera fondé sur une conception centraliste ou fédéraliste. Cette dernière conception serait préférable.

Enfin, l'article souhaite une meilleure formation de l'opinion en ce qui concerne les problèmes européens à l'ordre du jour y compris celui des pouvoirs limités dont dispose le Parlement européen. Cela implique que l'Exécutif doit assurer la plus large publicité possible à ses plans et idées. En outre, l'industrie qui porte une si grande responsabilité dans ce domaine, doit se pencher elle aussi sur de très nombreux problèmes européens. A cette fin, il convient d'intéresser les entreprises à toutes les questions qui les concernent directement, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

S'il s'avérait alors que l'industrie ne peut, en dépit du dynamisme dont fait preuve la Commission de la C.E.E., suivre celle-ci dans toutes les voies où elle s'engage, l'Exécutif devrait, aussi longtemps que la structure interne de l'Europe reste faible, modérer quelque peu son allure, afin d'éviter d'aboutir à une impasse.

(Metaelectrovisie, décembre 1962).

Politique agricole

2 - M. Vredeling : Il n'existe pas encore de politique agricole commune

M. Vredeling, parlementaire néerlandais, a consacré à un historique de la politique agricole commune, un article dans lequel il souligne "qu'on ne peut guère qualifier de "politique agricole commune" la politique agricole commune menée jusqu'à présent par la C.E.E.

"Tout ce qui a été conçu jusqu'à ce jour, c'est un certain nombre de mesures communautaires d'aménagement du marché et de régularisation des importations et des exportations, ce qui tout de même ne permet guère ou pas du tout de pratiquer une politique agricole dans la véritable acceptation du terme. De l'avis de la Commission européenne elle-même, la politique agricole commune doit en effet s'alimenter à quatre principes : la politique du marché et des prix, la politique commerciale, la politique de structure et la politique sociale. Seule jusqu'ici la politique de marché a pris forme en ce qui concerne un nombre limité de produits. La politique des prix reste encore à concevoir et il n'existe encore aucune politique commerciale commune pour les produits agricoles (l'évolution de la question des "contingents du bloc de l'Est" en produits agricoles est instructive à cet égard). Quant à la politique commune des structures, la Commission européenne doit encore présenter des propositions (du moins au moment où nous écrivons) et la politique sociale commune pour le secteur agricole reste en attente par suite des tensions existant entre certaines directions générales de la Commission européenne qui devraient faire meilleur usage de leur temps.

Si l'on tient compte de toutes les incidences, notamment d'ordre politique, que peut avoir l'avènement de la CEE il devient difficile de s'empêcher de penser à l'apprenti-sorcier qui a déchaîné des forces difficiles à contrôler. Nous sommes persuadés qu'elles ne peuvent être maîtrisées que si le sorcier lui-même s'empresse de venir en aide à l'apprenti-sorcier. Il suffira à chacun d'un peu de réflexion pour comprendre que les apprentis-sorciers sont, dans notre image, les Etats membres et le sorcier, l'autorité fédérale européenne."

(Courrier socialiste européen - 26 janvier 1963)

Politique énergétique

3 - Le président de la Chambre de commerce des charbonnages et le problème de l'énergie

Le président de la Chambre de commerce des charbonnages ne croit pas qu'une politique énergétique européenne puisse être définie à bref délai. En outre, il ne pense pas que, comme l'affirme le mémorandum publié en 1962 par les trois Exécutifs, l'offre d'énergie restera longtemps abondante sur le marché mondial et qu'il ne faut pas s'attendre à une augmentation considérable du prix de l'énergie. Dès à présent, l'Europe occidentale dépend d'une région politiquement instable pour 75 % du total de ses importations d'huiles minérales. Il existe de sérieuses raisons de croire, que, dans quelques dizaines d'années, la production de charbon et d'huiles minérales ne pourra plus répondre à la demande mondiale d'énergie, et que la production d'énergie nucléaire sera encore pour ainsi dire insignifiante. Aussi est-il beaucoup plus vraisemblable qu'au cours des prochaines années, l'Europe occidentale devra faire face à une pénurie structurelle d'énergie. Il est évident que les prix du marché mondial de l'énergie anticiperont sur cette situation.

La Belgique, l'Allemagne et la France semblent préférer résoudre leurs problèmes énergétiques sur une base nationale. Depuis le début de la crise de l'énergie, c'est-à-dire depuis la fin de 1957, ces pays ont, avec l'approbation de la Haute Autorité à Luxembourg, pris des mesures énergiques en vue de maintenir leur production nationale de charbon compromise par le taux anormalement bas des prix de l'énergie et des frets maritimes pratiqués sur le marché mondial. Il ne fait pas de doute que ces mesures protectionnistes s'inspirent indépendamment de certaines considérations d'ordre social car on n'est pas certain de pouvoir disposer à plus ou moins long terme, en quantité suffisante et à des prix raisonnables, d'huiles minérales et de charbon en provenance des pays d'outre-mer.

Enfin, les prix des combustibles solides du Limbourg sont notablement inférieurs à ceux des bassins charbonniers voisins. Grâce à une forte augmentation de la productivité depuis 1958, l'industrie charbonnière néerlandaise a pu obte-

nir des résultats satisfaisants. En outre, le chômage partiel a été enrayé. Cela démontre que les mines néerlandaises doivent être comptées parmi les unités de production les plus saines de la Communauté et que la nécessité de les maintenir en exploitation ne peut être mise en doute. Aussi est-il souhaitable que les problèmes qui se posent d'une façon de plus en plus aigüe à l'industrie charbonnière néerlandaise soient résolus sur le plan national en recourant à des moyens analogues à ceux que les autres pays de la Communauté appliquent déjà depuis plusieurs années.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 28 janvier 1963).



2ème Partie

LES PARLEMENTS

Chronologie

I. PARLEMENT EUROPEEN

- 11 janvier Conférence du président du Parlement Européen avec les présidents des parlements des Etats membres de la C.E.E. à Rome. Discussion sur l'intensification de la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux.
- 14 janvier Echange de vues à Luxembourg entre la commission des transports du Parlement européen et M. R.L. Murphy, président de l'"Interstate Commerce Commission", chargée de la politique des transports aux U.S.A., sur les problèmes de la politique des transports.

II. Parlements nationaux

Belgique

- 24 janvier Débats au Sénat belge sur les négociations européennes

Allemagne

- 17 janvier Déclaration de la commission des affaires étrangères du Bundestag sur l'adhésion de la Grande-Bretagne.

France

- 11 janvier Création d'un "Comité pour l'Europe" à l'Assemblée nationale.

Italie

- 26 janvier Déclaration de M. Fanfani devant le parlement sur l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Luxembourg

- 23 janvier Débat à la Chambre des Députés sur la politique européenne.

Pays-Bas

- 8 - 9 janvier Discussion du budget du ministère des affaires étrangères à la Seconde Chambre. Adoption d'une motion sur les négociations de la C.E.E. avec la Grande-Bretagne.

Les Parlements

- 16-17 janvier Discussion à la Seconde Chambre du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche.
- 17 janvier Déclaration du ministre de l'agriculture à la Seconde Chambre sur l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- 22 janvier Interpellation à la Première Chambre sur la démission de M. Spierenburg et sa nomination à d'autres fonctions.
- 31 janvier Déclaration de M. Luns sur l'échec des négociations de Bruxelles (2e Chambre)

Grande-Bretagne

- 24 janvier Déclaration de M. Heath devant la Chambre des Communes à propos de la politique européenne de la Grande-Bretagne.

III. AUTRES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de l'Europe

- 14 janvier Réunion à Strasbourg de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe
Les 16 et 17 janvier, débats sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

I. PARLEMENT EUROPEEN

1 - Conférence des Présidents du Parlement Européen et des Parlements des Etats membres de la C.E.E. à Rome

Une conférence des Présidents du Parlement Européen et des Parlements nationaux des six Etats membres de la C.E.E. s'est réunie à Rome le 11 janvier 1963. A l'issue de cette conférence le communiqué suivant a été publié :

"Les Présidents ont étudié le problème de la coordination des activités du Parlement Européen et des Parlements nationaux et les moyens à employer pour donner un plus large écho à l'activité du Parlement Européen dans les Parlements nationaux - et par le truchement de ceux-ci dans les pays de la Communauté - écho qui répond à l'importance que cette activité revêt pour le processus d'unification de l'Europe. Ils ont examiné une note soumise par les Secrétaires Généraux et en ont approuvé le contenu.

Les Présidents sont convaincus que la diffusion, dans les pays membres de la Communauté, d'une meilleure connaissance de l'activité du Parlement Européen et des questions qu'il est appelé à discuter, peut contribuer à la formation d'une conscience européenne à laquelle est lié le sort de la construction politique de l'Europe.

Ils ont donc convenus d'étudier et d'adopter de nouvelles mesures et, à cette fin, ont donné mandat aux Secrétaires Généraux des différentes assemblées de prendre des mesures concrètes notamment en ce qui concerne la coordination des activités du Parlement Européen et des Parlements nationaux.

La collaboration entre les Parlements nationaux et le Parlement Européen contribuera certainement de manière essentielle à faire progresser la construction de l'Europe. Aussi, les Présidents se proposent-ils, dans les limites de leurs propres compétences, de réaliser cette coopération sur la base la plus large".

2 - Un article de M. Vredeling sur "les pouvoirs du Parlement européen".

Dans le numéro de décembre de "Socialisme en Démocratie", M. Vredeling constate que les lacunes et l'imprécision du traité de la C.E.E. ne permettent guère de se faire une idée précise de la structure du Parlement européen. C'est une réalité politique que dans la pratique, les décisions du Parlement se trouvent être de simples avis sans force obligatoire. La Commission reprend rarement des amendements du Parlement dans ses propositions, sachant très bien que le Parlement ne réagit pas lorsqu'il néglige de le faire. A ce sujet l'auteur se

réfère à ce qu'il est advenu des propositions relatives aux produits laitiers (auxquelles le Parlement aurait voulu ajouter la notion de prix indicatifs).

L'insuffisance des liens entre l'Exécutif et le Parlement nuit beaucoup au prestige du Parlement et donc aussi au contrôle démocratique des institutions de la Communauté. Du point de vue institutionnel, la procédure actuelle ne donne pas satisfaction, surtout en ce qui concerne la façon dont les décisions sont prises. Il arrive en effet que le Parlement, les propositions de la Commission au Conseil n'étant pas publiques, ne puisse prendre connaissance d'un règlement qu'au moment où il est publié au Journal officiel. L'auteur critique également la manière dont les propositions sont publiées dans le bulletin de la C.E.E. : parfois, ce ne sont que les paragraphes les plus importants de ces propositions qui sont reproduits; en d'autres occasions, on se contente d'en analyser la teneur.

M. Vredeling juge tout aussi peu satisfaisante la méthode de travail du Comité économique et social. Trop souvent en effet, le Comité arrête ses avis après la discussion publique des propositions de la Commission par le Parlement.

Nulle part, le traité ne prévoit explicitement que lorsqu'elle peut prendre des décisions, la Commission doit consulter le Parlement. Lorsque le Conseil décide, il doit, dans certains cas, consulter le Parlement, et dans d'autres cas, il n'est pas tenu de le faire. M. Vredeling estime que toutes les décisions de la Commission devraient être soumises à l'approbation du Parlement, à moins que celui-ci n'ait délégué son pouvoir à l'une de ses commissions ou ait décidé que l'approbation ne serait pas nécessaire dans certains domaines bien déterminés. Lorsque le Parlement tient à ce qu'elles soient soumises à son approbation, les décisions ne pourraient entrer en vigueur qu'après approbation du Parlement. Dans ces conditions, la Commission devrait modifier sa proposition lorsqu'une majorité parlementaire le désire et le droit d'amendement du Parlement serait ainsi reconnu. On pourrait même prévoir l'obligation pour la Commission de reprendre à son compte les projets d'initiative parlementaire. En cas de refus de la Commission de suivre le Parlement, on pourrait recourir à la motion de censure. Cette procédure, qui n'exigerait aucune modification du traité, implique que le Parlement devrait connaître à l'avance l'avis de la Commission.

En ce qui concerne les décisions du Conseil, la situation est un peu différente. Bien qu'on pense généralement que le Conseil ne peut prendre de décisions que sur proposition de la Commission, M. Vredeling cite de nombreux cas dans lesquels il ne précise pas si une proposition doit ou non émaner de la Commission. Lorsque le Conseil ne peut prendre de décision que sur proposition de la Commission, c'est lui qui provoque l'intervention du Parlement. Cette procédure est erronée car c'est la Commission qui, la première, devrait provoquer l'intervention du Parlement.

Au cas où la Commission serait d'accord avec le Conseil alors que le Parlement ne l'est pas, elle pourrait évidemment retirer sa proposition ou, à l'extrême limite démissionner. La Commission pourrait cependant aussi se rallier à l'avis du Parlement et maintenir, moyennant les modifications voulues, sa proposition au Conseil. Celui-ci ne pourrait alors s'écarter de la proposition que par une décision prise à l'unanimité. Dans ce cas, le Parlement européen devrait s'incliner, estime M. Vredeling, et c'est à la Commission que reviendrait la responsabilité de maintenir ou de retirer sa proposition ou, en cas d'impasse totale, de démissionner.

M. Vredeling pense que c'est nécessairement ainsi que les choses doivent avoir lieu si l'on entend suivre une procédure démocratique. Même cette solution n'est pas encore parfaite du point de vue institutionnel.

Enfin, l'élaboration des règlements de la C.E.E. devrait bénéficier d'une plus large publicité, ce qui en faciliterait la démocratisation. La divulgation du vote au Conseil n'est guère suffisante. Ce qui serait plus important, ce serait que les délibérations du Conseil soient portées à la connaissance du public.

M. Vredeling pense que si l'on n'attache pas plus d'importance à tout cela, on pourrait bien constater un jour, que si l'on a gagné la bataille de l'édification de la C.E.E., on a perdu celle du maintien et du renforcement du contrôle démocratique.

(Socialisme en Démocratie, décembre 1962)



Belgique

1 - Débat au Sénat sur les négociations européennes

Le 24 janvier, le Sénat belge a mis à son ordre du jour, la discussion de trois interpellations :

- a) de M. Housiaux sur "les circonstances qui ont amené la suspension des négociations des six Etats du Marché commun avec le Royaume-Uni et sur l'inquiétude que provoque en Belgique et en Europe occidentale l'orientation nouvelle de la politique étrangère de la France"
- b) de M. Motz sur "les conséquences que pourrait avoir au point de vue national, l'ajournement des négociations entre les ministres délégués des six pays de la Communauté économique européenne et les membres du gouvernement du Royaume-Uni en vue de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au traité de Rome";
- c) de M. Leynen sur "la suspension des négociations entre le Royaume-Uni et le Marché commun".

Répondant aux interpellateurs qui critiquaient la politique du gouvernement français et adjuraient le gouvernement belge de préserver l'esprit communautaire, M. Spaak a notamment déclaré :

"Si nous devons céder, la crise de la Communauté sera profonde. Je ne suis pas désespéré. Je n'ai pas été désespéré non plus au lendemain de l'échec de la C.E.D. Il y a en effet quelque chose de plus important que la volonté des plus grands hommes, c'est la réalité et la force des idées. Mais si les événements se déroulent dans la mauvaise voie, nous connaissons une crise plus profonde que celle de la C.E.D. Ce n'est pas uniquement le sort de la Communauté qui est en jeu, mais le sort de toutes les relations de la Grande-Bretagne avec les six pays. Peut-être qu'à la suite de l'affirmation que la Grande-Bretagne n'est pas un pays européen et doit être exclue de certains avantages, celle-ci, déçue et meurtrie, tirera dans d'autres domaines des conséquences. Il peut y avoir une crise avec les Etats-Unis, car lorsque la Grande-Bretagne aura adhéré au Marché commun et que notre force sera devenue plus grande que celle de l'URSS ou des Etats-Unis, ce n'est pas un rêve d'imaginer des négociations sur un autre niveau pour résoudre les grands problèmes mondiaux.

"Si la Grande-Bretagne et les autres pays ne peuvent pas entrer dans la Communauté, c'est une nouvelle politique européenne qui commence.

"Sans la Grande-Bretagne, nous ne pourrions pas donner à la politique communautaire européenne en Afrique tout le sens que nous voulons lui donner. Serait-il vraiment sérieux de la part de la communauté d'établir une sorte de barrière linguistique en Afrique et de dire : "Nous sommes pour les pays de langue française et nous rejetons les pays de langue anglaise ?"

"Tout cela est mauvais, tout cela est faux, tout cela a un fond égoïste. Tout cela ne peut pas réussir. On ne peut pas nous demander de prendre pareille décision, sans même nous avoir consulté et avoir discuté avec nous des conséquences d'un geste qu'on veut nous faire faire."

Le Sénat a ensuite adopté, à l'unanimité, la recommandation suivante :

"L'Assemblée,

"Convaincue qu'un échec des présentes négociations entraînerait un recul dans l'effort tendant à créer une véritable unité européenne et ferait perdre à l'Occident une occasion, qui a peu de chances de se représenter dans un proche avenir d'établir une collaboration atlantique complète;

"Convaincue que les obligations de l'Occident à l'égard des pays en voie de développement ne peuvent être remplies que si l'Europe met en commun ses capacités d'invention et intègre ses ressources dans le cadre d'une C.E.E. élargie;

"Rappelant qu'elle a toujours considéré que les difficultés qui retardent l'adhésion à la C.E.E. du Royaume-Uni et d'autres membres du Conseil de l'Europe ne sont pas insurmontables et qu'elles doivent être résolues dans un esprit de conciliation, moyennant le respect des principes et des règles établis par le traité de Rome et l'adoption de mesures d'adaptation et de transition indispensables

"Recommande au comité des ministres d'adresser aux parties engagées dans la négociation de Bruxelles un appel pressant en vue de parvenir le plus rapidement possible à un accord."

(Le Moniteur Belge, 25 janvier 1963)

Allemagne

2 - Une Commission du Bundestag favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne

La commission des Affaires étrangères du Bundestag a adopté, le 17 janvier, la résolution suivante :

"La commission des Affaires étrangères estime que pour des motifs d'ordre politique et économique, il est nécessaire que la Grande-Bretagne devienne membre à part entière des Communautés européennes. C'est pourquoi elle préconise que les négociations de Bruxelles soient poursuivies, des compromis pouvant être trouvés pour résoudre les questions restées en suspens si, de tout côté, il est fait preuve de bonne volonté.

La commission des Affaires étrangères invite le gouvernement fédéral à soutenir ce point de vue.

(Bundesanzeiger, 22 janvier 1963)

France

3 - Débat à l'Assemblée Nationale sur les négociations européennes

A l'occasion du débat sur le budget des affaires étrangères (24 janvier), M. Couve de Murville a notamment déclaré à propos des négociations européennes :

"Ce qui s'est passé en réalité, c'est qu'à propos de tout, et à tout moment, les discussions qui se sont poursuivies ont porté, non sur des modalités d'adaptation, mais sur le fond, qu'il s'agissait, pour les uns de maintenir, pour les autres de modifier. Au cours de cette controverse interminable et toujours renaissante, un certain nombre de points, dont plusieurs sont importants, ont pu être réglés de la manière que nous demandions. Ceci est vrai en particulier pour ce qui concerne l'élimination des préférences dont jouissent en Grande-Bretagne, pour leurs produits industriels, les Etats du Commonwealth.

Mais les problèmes les plus difficiles restent largement ouverts, en ce qui concerne le tarif, en ce qui concerne le Commonwealth, en ce qui concerne l'agriculture."

"Le Gouvernement français n'était pas disposé à accepter l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun, sans savoir si les pays de l'E.F.T.A. étaient bien, pour Londres, des pays tiers auxquels, à défaut d'accord, le tarif extérieur commun s'appliquerait automatiquement."

"Sur ce point capital, aucune entente n'a été réalisée..."

"On s'est parfois demandé pourquoi les Six, et d'abord la France, attachaient tant d'importance à obtenir gain de cause sur ces affaires de caractère transitoire. La réponse est simple. Toute l'histoire de la coopération internationale en matière agricole est faite de promesses. Comment ne pas être sceptique, lorsqu'on est invité à donner son accord à un système qui repousse dans l'avenir les transformations, certes cruelles, mais inévitables, sous le prétexte qu'elles seront plus aisées après-demain qu'au moment du choc psychologique provoqué par ce grand événement qu'eût été l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun ? Si nous en jugeons par les difficultés que nous avons dû surmonter, par les pressions dont nous avons été l'objet lorsqu'il s'est agi de mettre en place, pour la première fois, et particulièrement, le tarif commun extérieur, la conclusion est claire : nous avons eu raison de présenter et de maintenir les demandes que nous avons formulées."...

"Le Gouvernement a mis en avant l'idée, comme solution intérimaire, qu'un accord entre la Grande-Bretagne et le Marché commun, qui, sans aller aussi loin qu'une adhésion formelle, permettrait aux deux parties de maintenir et de développer les échanges, et à la Grande-Bretagne de procéder aux évolutions nécessaires, en attendant que le pas décisif puisse être franchi. L'idée a été rejetée d'emblée, dans l'irritation qui prévaut présentement. Le calme revenu, je ne suis pas sûr qu'elle ne soit pas finalement prise en considération, selon ses véritables mérites. C'est en toute bonne foi que nous la présentons, avec la conviction en tout cas que le dernier mot n'est pas encore dit."..

On notera encore les déclarations de M. Vendroux :
"C'est la position française qui a été le plus souvent éloignée de la position anglaise. Cela est normal puisque parmi les partenaires du Marché commun notre pays est celui qui doit défendre le plus fermement son agriculture qui fait vivre 21% de sa population et dont dépend sa prospérité nationale. Si l'on acceptait les exigences de la Grande-Bretagne dont l'agriculture ne représente que 4,5 % de l'activité nationale, ce serait finalement la France, plus spécialement l'agriculture française, qui paierait la cotisation d'entrée de la Grande-Bretagne dans le

Marché commun et son abonnement pendant de longues années.

"Elle paierait même beaucoup plus. Les prix des produits alimentaires en Grande-Bretagne, très inférieurs aux nôtres, grâce aux importations avantageuses et à son système de subventions, permettent un pouvoir d'achat plus grand, donc des salaires plus bas et, en cas d'union douanière, une concurrence défavorable à nos industries.

"Nous avons fait nos propres sacrifices à la cause de l'Europe. Il est normal que la Grande-Bretagne fasse éventuellement les siens.

"Dans cette recherche des responsabilités à l'égard des difficultés du moment, le manque d'objectivité de bien des commentateurs est injuste. Certes, l'Angleterre se déclare prête à adhérer au Marché commun, mais elle en renie les différentes dispositions et demande à être exemptée de certaines des règles qui s'appliquent aux autres.

"Pourquoi lui donne-t-on raison ? Pourquoi, quand la France dit : c'est avec joie que nous vous invitons à entrer dans la partie, à condition que vous acceptiez la règle du jeu, l'accuse-t-on d'intransigeance ? "...

M. de la Malène :

"Cette Europe nécessaire à nous-mêmes et à l'alliance, comment la faire naître ? Comment la faire se révéler à elle-même ? Comment lui donner corps et cohésion ? Déjà, nombre de tentatives et de réalisations ont été entreprises. Certaines d'entre elles avaient pour base le fameux principe de la supranationalité.

"Ce principe, nous l'avons contesté et nous le contestons encore, non, comme on veut le dire, au nom d'un nationalisme attardé, mais dans un souci d'efficacité.

"Nous le faisons parce que nous pensons que, s'il a pour résultat de dessaisir les nations de leur pouvoir de commander dans un secteur déterminé, il ne recrée pas, dans le même temps, sur le plan communautaire, ce pouvoir qu'il supprime.

"L'exemple de la C.E.C.A. - la communauté la plus supranationale - est à cet égard démonstratif. Il s'agissait d'organiser un marché commun où s'exercerait la libre concurrence dans le secteur du charbon et de l'acier. Eh bien ! il a fallu, peu à peu, reconstituer des marchés régionaux, notamment en Belgique; il a fallu laisser se recréer des comptoirs uniques de ventes dans la Ruhr; dans le domaine des transports, rien de sérieux n'a pu être obtenu. Alors que la conjoncture économique se modifiait, appelant des solutions nouvelles, les autorités de la C.E.C.A. n'ont pas eu le pouvoir de trouver et d'imposer des

solutions pour y faire face. Chacun sait maintenant que si l'on veut organiser ce secteur du marché, c'est une modification complète du traité qu'il faut réaliser. Celui-ci n'est guère qu'une façade.

"Dans le domaine du Marché commun, les choses se sont présentées bien mieux car là, en fin de compte, c'est le conseil des ministres qui prend les décisions et qui a le pouvoir de les prendre et de les faire respecter.

"Certains avaient envisagé, en suivant les mêmes méthodes, d'aller vers une Europe politique. Nous ne croyons pas que l'on aurait abouti ainsi à ce que nous souhaitons. Pensons au problème algérien; pensons au problème de Berlin; pensons au problème linguistique belge. Peut-on imaginer que dans ces secteurs essentiels une majorité de pays non directement intéressés à ces problèmes eût jamais pu imposer à celui qu'ils touchent directement une solution conforme à son sentiment profond ?

"Pensons également aux problèmes de défense et aux problèmes nucléaires.

"En vérité, c'est vers un plus petit commun dénominateur qu'aurait sans cesse tendu l'action commune. C'est dire que cette Europe politique n'aurait pas eu de politique du tout. Ce n'est pas une Europe puissante que nous aurions eue, mais une façade institutionnelle cachant le néant.

"On aurait ainsi abouti à priver les gouvernements nationaux de leurs responsabilités ou à gêner leur action dans les domaines fondamentaux. Mais cette privation et cette gêne n'auraient pas été compensées. Là encore, on aurait supprimé un pouvoir sans le remplacer. Ce n'est pas là faire l'Europe; c'est exactement le contraire." ...

M. Pleven :

"Malgré les exhortations de nos partenaires du traité de Rome, malgré les conseils de la commission européenne dont vous avez souligné qu'elle nous avait toujours soutenus pendant ces longs pourparlers de quinze mois, le Gouvernement a pris la décision d'interdire à nos experts de continuer à discuter. Comment voulez-vous que dans ces conditions, l'Europe qui nous observait le monde occidental qui nous regardait, n'aient pas eu l'impression que nous prenions bien allègrement notre parti de l'avortement dont votre déclaration de cet après-midi a dressé un constat technique qui, nous l'avons tous remarqué, ne comportait pas beaucoup d'émotion dans les regrets ?

"Les Européens de la première heure qui, dans le passé, ont été si combattus, si critiqués parce qu'ils ne pouvaient faire que la petite Europe, ont eu l'impression que vous renonciez bien aisément à la chance de réaliser cette plus grande

Europe dont, en 1950-1951, quelques-uns de ceux qui siègent ici aujourd'hui nous affirmaient que c'était la seule qui comptait."

"Je ne contesterai aucun des griefs que vous avez relevés contre les Britanniques quant à leurs hésitations concernant le champ d'application du tarif extérieur commun, le régime d'admission des produits du Commonwealth tempéré, les règles de la politique agricole commune et, surtout, l'acceptation du règlement financier de cette politique.

"En aucune manière nous ne reprochons au Gouvernement sa fermeté, sa persévérance à défendre les principes et les règles du traité de Rome qui ont fait leurs preuves. Nous ne suggérons pas non plus que les difficultés et les obstacles que vous avez énumérés soient écartés au prix de concessions nuisibles aux intérêts de l'agriculture de notre pays.

"Mais, comme le rappelait il y a quelques jours devant le conseil de l'Europe le président Pflimlin qui, ministre de l'agriculture pendant trois ans, fut un des plus vigoureux et robustes défenseurs de notre agriculture, l'expérience nous a appris que les négociateurs d'experts en matière agricole butent souvent pendant longtemps contre des difficultés qui semblent infranchissables et puis qui finissent, à force de patience, par disparaître lorsqu'il y a une véritable volonté politique de trouver des solutions."

...

(Journal Officiel, 25 janvier 1963)

4 - Création d'un "Comité pour l'Europe" à l'Assemblée nationale

Un "Comité pour l'Europe" a été constitué au sein de l'Assemblée nationale. Son but est d'appuyer, indépendamment des tendances idéologiques et des querelles d'écoles, les efforts tentés en vue de l'édification, d'une Europe unie. D'ores et déjà, ont adhéré cent soixante-dix députés, qui ont désigné un bureau provisoire ainsi composé :

Président ; M. Terrenoire (U.N.R.-U.D.T.); vice-Président : MM. Pianta (rép. ind.), Emile Halbout (cent. dém.-M.R.P.), Deschizeaux (app. aux soc.), Duseaulx et Vendroux (U.N.R.-U.D.T.); secrétaire général : M. de la Malène (U.N.R. -U.D.T.); trésorier : M. Thoraille (U.N.R.-U.D.T.).

(Le Monde, 11 janvier 1963)

Italie

5 - Une déclaration quant à l'adhésion de la Grande-Bretagne

A l'issue du débat politique sur la motion de censure présentée par le groupe communiste et qui s'est achevé à l'avantage de la coalition gouvernementale, M. Fanfani, président du Conseil, traitant des problèmes de la coopération européenne, a affirmé (26 janvier) :

"Depuis 1961, nous faisons remarquer à nos associés du Marché commun combien il est opportun, du point de vue politique, de soutenir l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. En 1962, nous avons fait savoir à Paris que les six pays commettraient une grosse erreur s'ils s'opposaient à la conclusion favorable des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Puis nous avons fait remarquer quelle erreur c'eût été que faire suivre le rapprochement franco-allemand d'une institutionnalisation de la collaboration plus étroite et particulière établie entre ces deux pays, institutionnalisation à laquelle ni l'Italie ni les Etats du Benelux auraient refusé ensuite d'adhérer, causant de la sorte une rupture qui serait bien loin d'être avantageuse pour le Marché commun et pour l'unité politique européenne que l'on recherche.

En janvier, après tant de mois de participation active des ministres Colombo et Rumor aux négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, à Bonn tout d'abord et à Bruxelles ensuite, le ministre Piccioni a fait tout ce qui était en son pouvoir pour couronner de succès la longue négociation. Mais, malgré l'action concomitante du Benelux et enfin de l'Allemagne même, le résultat a été celui que nous connaissons tous par la prise de position politique de la France, suivie presque aussitôt de la signature de l'accord avec l'Allemagne. Abstraction faite de son contenu, cet accord, en raison du moment auquel il a été paraphé, a entraîné sans aucun doute un durcissement de certaines caractéristiques de présentation qui accentuent maintenant les polémiques; elles maintiendront demain les obstacles qui s'opposent à l'adhésion tant attendue d'autres pays au traité, créant en définitive un particularisme nocif au Marché commun, nocif aux progrès de l'unité européenne, nocif à l'équilibre interne de l'O.T.A.N., en dépit des meilleures intentions de ses signataires

Le Conseil des ministres a confirmé la participation active de l'Italie au Marché commun; il a approuvé l'activité déployée jusqu'ici et confirmé son intention d'appuyer en toute occasion l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Nos représentants s'en tiendront à cette ligne de conduite le 28 courant à Bruxelles. Le 1er février, lorsque nous aurons l'honneur de recevoir à Rome le premier ministre britannique, nous lui redirons au nom de l'Italie, tant pour

lui-même que pour son gouvernement, la contrariété que nous avons éprouvée et que nous éprouvons encore en constatant qu'une adhésion souhaitée et qui portait certainement en soi la promesse d'une plus grande prospérité économique et d'une solidarité politique plus forte ait pu, par suite des lenteurs de la procédure - auxquelles, il convient de le reconnaître, a contribué également la situation interne de l'Angleterre - et par suite de certains vetos inattendus et de la dernière heure, créer une malaise qui, si nous ne réussissons pas à le surmonter bientôt, comme nous nous proposons de le faire en ce qui nous concerne avec sagesse, prudence et fermeté, pourra entraîner de graves dommages pour tout le monde."

(Il Popolo, 27 janvier 1963)

Pays-Bas

6 - La discussion du budget des Affaires étrangères à la Seconde Chambre

Les 8 et 9 janvier 1963, les grands groupes politiques ont exprimé, à l'occasion d'un débat sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., leurs préoccupations au sujet de l'évolution des pourparlers.

Selon M. Diepenhorst (démocrate-chrétien) l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne résulte de l'attitude du président de Gaulle. Le seul moyen de faire entendre raison à la France serait sans doute de rendre publiquement responsable de cette situation le gouvernement français.

Ce n'est pas tellement parce qu'il redoute une domination de la C.E.E. par la France et l'Allemagne que l'orateur est partisan de l'adhésion de la Grande-Bretagne; c'est surtout parce qu'il craint que l'Europe des Six ne se relève trop faible. Au cas où, malgré qu'on en ait, la C.E.E. ne s'élargirait pas dans un proche avenir, il faudrait, estime l'orateur, tendre à se rapprocher de l'idéal qu'elle représente en procédant à bref délai à une nouvelle diminution des tarifs intérieurs et extérieurs.

M. van der Goes van Naters (socialiste) déclare ne pas pouvoir partager le point de vue du gouvernement néerlandais selon lequel l'adhésion de la Grande-Bretagne exercerait une influence favorable sur l'équilibre politique à l'intérieur de la Communauté.

Déjà maintenant, la Grande-Bretagne ne se soucie guère des petits pays. En outre, l'adhésion de la Grande-Bretagne, c'est l'entrée dans la Communauté d'une deuxième puissance ayant l'ambition de créer une force de frappe nationale. Tout cela n'empêche que l'orateur souhaite toujours vivement l'adhésion de l'Angleterre.

Dans sa réponse, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a déclaré que la stagnation actuelle de pourparlers pourrait bien aboutir à leur échec. Dans ce cas, on enregistrerait un certain recul de la Communauté, qui pourrait se voir en butte à de sérieuses tensions et à l'inertie. L'Europe se diviserait davantage et cette fois, la scission pourrait bien avoir des conséquences politiques. Les idéaux atlantiques et les diminutions tarifaires radicales se trouveraient alors privés de leur justification. La puissante Europe appelée à devenir le partenaire des pays de l'Amérique du Nord ne prendrait pas forme.

Pour ce qui est de l'équilibre politique, M. Luns a déclaré que la composition d'une Communauté est un des éléments déterminants de son mode de fonctionnement. Il suffit, pour atténuer la crainte que peuvent éprouver les petits Etats de se voir dominés par deux grands Etats qui coopèrent entre eux, que la composition de la Communauté soit telle qu'un certain équilibre soit assuré. Un élargissement de la Communauté permettra d'ailleurs d'éliminer les difficultés qui s'opposent jusqu'à présent à l'établissement d'une coopération politique. Etudiant les possibilités qui s'ouvriraient alors, le ministre des affaires étrangères a déclaré que dans une Communauté élargie le gouvernement pourrait, sans faire fi de ses conceptions en matière d'intégration européenne, faire de plus larges concessions au point de vue français à cet égard, de façon à aboutir à un accord sur la structure de l'union politique.

Le libéral van Dijk, parlant de la structure institutionnelle de la Communauté, a déclaré que la démocratie parlementaire et la supranationalité ne peuvent prendre corps que si le Conseil de ministres pratique une politique vraiment européenne au lieu de chercher des compromis entre les différentes positions nationales.

L'orateur estime qu'en attendant d'éventuelles modifications du traité en vue de renforcer le contrôle parlementaire, il faut exploiter au maximum les possibilités actuelles. D'autre part, selon M. van Dijk, les règlements européens doivent pouvoir être modifiés, mais par une procédure démocratique.

Pour ce qui est du renforcement du facteur démocratique au sein de la Communauté, le gouvernement estime que si l'organisation d'élections directes est souhaitable en soi, seule une extension des pouvoirs du Parlement européen permettra de résoudre le problème.

M. Luns est d'ailleurs partisan de renforcer la structure interne des Communautés, en ayant égard aussi bien au point de vue supranational qu'au point de vue démocratique, de façon que la position, les attributions et les compétences des Communautés restent intactes au cas où la coopération politique deviendrait réalité.

L'orateur reconnaît que la centralisation des institu-

tions parlementaires est souhaitable et que la dispersion géographique entrave le bon fonctionnement du Parlement européen. Le gouvernement est disposé à appuyer toute initiative du Parlement en vue de grouper les institutions parlementaires en un siège unique. Il continue cependant à penser qu'en fin de compte, toutes les institutions communautaires devront être établies en un même endroit.

Au terme du débat, M. Blaisse a déposé, au nom des grands groupes démocrates-chrétiens, du groupe libéral et du groupe socialiste, une motion déplorant la lenteur des négociations entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne. Selon ce document, la Chambre invite le gouvernement à mettre tout en oeuvre pour favoriser l'adhésion du Royaume-Uni; elle l'invite notamment à s'efforcer de faire modifier la procédure des négociations de telle façon que la Commission de la C.E.E. soit habilitée à formuler certaines propositions en vue de résoudre les questions litigieuses qui subsistent, à accorder la priorité aux négociations en question et à insister auprès des Etats membres pour qu'ils y accordent eux aussi la priorité, et enfin, à se préoccuper plus activement de la consolidation des Communautés, notamment en poussant au renforcement du contrôle parlementaire.

(Compte rendu des débats de la Seconde Chambre des 8 et 9 janvier 1963 et mémoire en réponse, chapitre V, Budget de l'Etat).

7 - La Seconde Chambre et les problèmes agricoles européens

La conférence de presse du président de Gaulle a suscité de toutes parts de vives réactions lors de la discussion du budget de l'agriculture, les 16 et 17 janvier 1963.

M. Biesheuvel (dém.-chr.) estime que le gouvernement doit recourir à tous les moyens diplomatiques possibles pour que les conceptions du Chef de l'Etat français ne trouvent aucun écho.

Le ministre de l'agriculture s'est montré très réservé en ce qui concerne l'impasse où se trouve l'Europe. Il est fermement convaincu qu'il est possible de résoudre les problèmes internes de la politique agricole britannique et les difficultés que l'agriculture britannique devrait affronter en cas d'adhésion à la C.E.E., tout en respectant les éléments essentiels du traité et des règlements. Les interminables discussions techniques sont vaines lorsque tous les partenaires n'ont pas la volonté politique d'aboutir.

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité d'une politique structurelle commune dans l'agriculture. Les principes d'intégration appliqués à la politique des marchés et des prix doivent également, estime M. Biesheuvel (dém.-chr.), être appliqués à la politique structurelle.

Selon M. Biewenga (dém.-chr.) la politique structurelle

et la politique des prix doivent aller de pair. C'est pourquoi il convient de veiller à ce que les responsabilités ne soient pas dispersées dans ce domaine. C'est Bruxelles, déclare l'orateur, qui devra définir la politique de structure et il convient donc que ce soit Bruxelles qui détienne les compétences en la matière. Cela ne signifie pas, à son sens, que la C.E.E. doive financer la politique de structure.

M. Van der Ploeg (dém.-chr.) a, lui aussi, manifesté certaines appréhensions en ce qui concerne l'évolution de la politique structurelle. Il appuie sans réserves le point de vue des milieux agricoles, selon lequel le partage des responsabilités en ce qui concerne les instruments complémentaires de la politique agricole que constituent la politique des marchés et des prix d'une part, et la politique structurelle d'autre part, risquerait de compromettre l'indispensable coordination, aux dépens du développement de l'agriculture européenne. Les possibilités de protéger l'agriculture nationale par des mesures de politique des prix ou de politique commerciale se réduisant de plus en plus, certains Etats membres ont tendance à se réclamer de la "politique structurelle" pour prendre en faveur de leur agriculture, diverses mesures de soutien. M. Van der Ploeg estime que si ces tendances ne restent pas en deçà de certaines limites, la politique agricole deviendra un problème presque insoluble, même après la pleine réalisation du Marché commun.

M. Marijnen, ministre de l'agriculture, estime qu'une politique commune des structures associée à une politique commune des prix est préférable à la coordination des politiques des Etats membres qui, à elle seule, serait insuffisante. Le Conseil n'en a pas moins opté pour le système de la coordination. Le ministre estime d'ailleurs que les opinions restent très partagées en ce qui concerne la future politique structurelle.

Quant à la majoration des prix du blé récemment décidée aux Pays-Bas par le ministre de l'agriculture, M. Vredeling signale que cette décision a provoqué de nouvelles difficultés dans les négociations avec la Grande-Bretagne, le niveau des prix du blé étant précisément l'un des points importants controversés au cours des négociations.

A cette remarque, M. Marijnen répond que deux considérations principales l'ont amené à décider l'augmentation du prix du blé : d'une part, il est responsable du niveau national des prix et d'autre part, il a voulu tenir compte de la situation réelle dans le cadre de la C.E.E. En fixant le niveau des prix, le ministre a tenu compte de la nécessité de ne pas rendre plus délicates, les négociations de Bruxelles.

A la suite d'une intervention de M. Vredeling relative au rapport établi par des conseillers du ministère allemand de l'agriculture et par des conseillers économiques de l'Exécutif européen, rapport concluant qu'il ne se justifierait pas d'aligner le niveau européen des prix des céréales dans la Communauté

sur les prix allemands en raison d'un accroissement non souhaitable de la production. M. Marijnen fait observer que ce rapport a été établi uniquement en fonction de la situation en Allemagne. Toutefois, le ministre admet qu'il serait souhaitable de réduire le niveau des prix des céréales en Allemagne pour établir un niveau communautaire des prix.

(Compte rendu des débats de la Deuxième Chambre, 16 et 17 janvier 1963, - Mémoire en réponse au Chapitre XIV)

8 - Interpellation de M. Samkalden à la Première Chambre sur la démission de M. Spierenburg

Le 22 janvier 1963, M. Samkalden, (soc.) membre de la Première Chambre, a interpellé M. Luns, ministre des affaires étrangères, sur la démission de M. Spierenburg et sa nomination à d'autres fonctions (1). Il a notamment demandé au ministre comment on peut concilier le respect de l'indépendance du vice-président de la Haute Autorité, imposé par le traité de la C.E.C.A., avec le fait que le Gouvernement avait pressenti ce fonctionnaire alors qu'il occupait encore son poste et lui avait fait entrevoir la possibilité d'une nomination au service de l'Etat après sa démission.

Le ministre a répondu que le Gouvernement n'avait pas porté atteinte à l'indépendance ni au caractère supranational des fonctions de M. Spierenburg. Le Gouvernement n'a pris contact avec M. Spierenburg qu'après que ce dernier eût décidé de démissionner. Il ne l'a nullement influencé dans l'accomplissement de sa tâche et n'a pas compromis son indépendance.

(Compte rendu des débats ("Handelingen") de la Seconde Chambre des Etats généraux).

Grande-Bretagne

9 - Déclaration de M. Heath devant la Chambre des Communes

Le 24 janvier, M. Heath, lord du Sceau privé, a fait rapport des négociations de Bruxelles devant la Chambre des Communes et a ensuite répondu aux questions de quelques députés sur la politique européenne du gouvernement britannique.

Répondant à M. Wilson, député travailliste, qui lui avait demandé si le gouvernement ne devrait pas prendre l'initiative de négociations plus larges dans le cadre du "partnership" atlantique, M. Heath a déclaré : "La Grande-Bretagne a toujours manifesté clairement son intention de participer pleinement à

(1) Cf. les "Cahiers mensuels de documentation européenne", octobre 1962, pages 4 et 5.

des négociations sur la réalisation d'une entente atlantique groupant les Six, les Sept, les Etats-Unis et d'autres pays, et d'adopter la même attitude à l'intérieur de la Communauté élargie en cas de succès des négociations sur l'adhésion. Nous nous en tiendrons à cette attitude mais en attendant, nous ferons de notre mieux pour que les négociations soient poursuivies."

Répondant à M. Healy, député travailliste, qui avait demandé que le gouvernement ne rejette pas purement et simplement les propositions que les Six pourraient formuler au sujet de la création "sous l'une ou l'autre forme, d'une zone de libre échange", M. Heath a déclaré : "Nous nous livrons à ces négociations en vue de devenir membre à part entière, car le gouvernement entend apporter sa contribution à la construction politique de l'Europe". Nous nous en tenons à ce point de vue Il serait illogique d'escompter, à un moment où surgissent des difficultés d'ordre politique ou touchant à la politique agricole, la création d'une zone de libre-échange qui, il y a quelques années n'a pu être réalisée.

(The Times, 25 janvier 1963)

CONSEIL de l'Europe

L'Assemblée Consultative se prononce en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a consacré les 16 et 17 janvier un large débat aux questions relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Presque tous les orateurs ont plaidé en faveur d'un élargissement de la C.E.E. et de la poursuite des négociations avec l'Angleterre. L'Assemblée a adopté une recommandation qui demande au Comité des ministres du Conseil de l'Europe d'adresser aux parties engagées dans la négociation de Bruxelles un appel pressant pour parvenir le plus rapidement possible à un accord.

M. Pflimlin, ancien président du Conseil français, qui avait déposé cette recommandation en sa qualité de rapporteur de la commission politique, a déclaré qu'il ne fallait pas se laisser décourager par la conférence de presse du Président de Gaulle, mais qu'il fallait continuer à rechercher l'unité de l'Europe par tous les moyens possibles. La situation actuelle ne peut conduire qu'à un affaiblissement du monde libre mais il peut aussi en résulter le meilleur, c'est-à-dire, après un examen de conscience qui ne laisse rien dans l'ombre, la naissance d'une nouvelle volonté politique de l'Europe.

Le Président de la délégation britannique à l'Assemblée, Lord Crathorne (conservateur), a rappelé que la Grande-Bretagne avait accepté certaines des exigences fondamentales du Traité de Rome dès avant l'ouverture des négociations sur son adhésion. Les négociations actuelles ne portent plus que sur la façon d'assurer le passage du système agricole anglais au système de la Communauté. En aucun cas cependant, l'Angleterre n'acceptera de tenir pour nuls et non avenue ses engagements à l'égard de ses autres partenaires de l'A.E.L.E.

Selon M. Furler, député démocrate-chrétien allemand, l'adhésion de la Grande-Bretagne ne modifierait pas les bases essentielles de la C.E.E. On constate en effet que depuis le début des négociations, la C.E.E. persévère dans la voie politique et économique tracée, en restant fidèle aux bases traditionnelles, sans que l'Angleterre s'y soit opposée ou ait tenté d'y faire obstacle. Le "non de de Gaulle à l'Angleterre, a déclaré M. Furler, n'est pas un non absolu; il ne s'applique qu'au cas où la Grande-Bretagne maintiendrait ses conditions. Tant qu'il subsistera une possibilité quelconque, il ne faudra pas abandon-

Autres Assemblées Parlementaires

ner avant d'avoir atteint le but. C'est pourquoi l'Angleterre doit se demander s'il n'est pas plus important pour elle "d'être présente, plutôt que de faire preuve d'une intransigeance absolue sur des questions relatives à la période transitoire". En ce qui concerne l'évolution future d'un "partnership" atlantique, M. Furler a ajouté que "nous ne pouvons pas nous permettre une scission économique, ni de profondes divergences avec les Etats-Unis, car il reste vrai qu'isolés, privés du concours de l'ensemble du monde libre, nous aurions à jouer un rôle très difficile, pour ne pas dire désespéré".

Carlo Schmid, député socialiste allemand, estime "qu'il est terrible d'en être réduits à craindre que l'effort politique, moral même que le siècle attend de nous puisse échouer devant la question des prix agricoles". M. Schmid a défendu l'idée d'accorder des dispositions spéciales à la Grande-Bretagne pour la période de transition", tout en reconnaissant que "les Six ont eux aussi des intérêts vitaux tant pour eux que pour l'Europe", ce dont la Grande-Bretagne doit être consciente.

Evoquant la coopération entre la France et l'Allemagne, M. Schmid a fait observer que "nous ne rendrions pas service à nos peuples si cette coopération devait prendre des formes susceptibles d'éveiller chez d'autres l'idée qu'un axe Paris-Bonn va être forgé en Europe. Nous n'avons nul besoin d'une institution spéciale à deux. Ce qu'il nous faut, c'est une confiance réciproque entre chacun d'entre nous et tous ceux qui veulent se joindre à nous".

Les Autrichiens ont surtout souligné le danger de voir l'Europe se désagrégier par suite de la crise, l'Union Soviétique restant le seul bénéficiaire de la position intransigeante du général de Gaulle.

M. Heckscher, conservateur suédois, a émis l'avis qu'il ne fallait absolument pas exclure l'éventualité d'un échec des négociations de Bruxelles et que dans ce cas, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe serait appelée à jouer un rôle capital. Il estime que de son côté, l'O.E.C.D. pourrait alors constituer un "instrument de coopération"; en effet les relations atlantiques gagneraient en importance, car les Etats maintenus à l'écart de la C.E.E. chercheraient alors à conclure eux-mêmes des accords avec les Etats-Unis et le Canada.

M. Gordon Walker, travailliste anglais, a envisagé des solutions de rechange. Il résulte de son exposé que l'on peut concevoir des rapports autres que ceux liant des partenaires à part entière. M. Walker a regretté que M. Heath, lord du sceau privé, ait repoussé l'idée d'un traité commercial et a déclaré : l'Angleterre ne peut avoir d'autre destinée qu'une destinée européenne. Nous devons partir de cette idée mais rien ne nous oblige à persister à croire qu'il n'y a qu'une seule voie qui puisse mener à cette solution que nous souhaitons tous". A la fin des débats, M. Deloncle, secrétaire d'Etat français aux affaires

Autres Assemblées Parlementaires

étrangères, a assuré que la France n'envisageait pas d'isoler l'Europe du monde extérieur. Mais il ne faut pas perdre de vue les réalités économiques et politiques. "Il ne suffit pas, a conclu le secrétaire d'Etat, de poursuivre avec bonne foi la construction de l'Europe, Il faut aussi reconnaître que l'Europe ne peut se faire que dans un climat d'estime et de respect entre les Etats et les hommes".

(Bulletin du Service de presse et d'informations du Gouvernement fédéral, 23 et 26 janvier 1963).